

d- Perception de l'aire d'étude immédiate du projet de Thennes depuis les édifices et sites protégés situés dans la Basse Vallée de l'Ancre

| AE | UP | COMMUNE | MONUMENT | TYPE | EPOQUE | ELEMENT | SITUATION | PROPRIETE | PROTECTION | ZVI |
|-----|-----|---------|--|------|--------|--|--------------|----------------------|------------|----------|
| AEE | BVA | HEILLY | EGLISE D'HEILLY | HAUT | 18EME | EGLISE | CENTRE BOURG | COMMUNALE | IMH | hors ZVI |
| AEE | BVA | HEILLY | CHÂTEAU D'HEILLY (EGALEMENT SUR LA COMMUNE DE RIBEMONT SUR ANCRE) | BAS | 18EME | Le château, c'est-à-dire les vestiges du château et sa terrasse supérieure, l'orangerie, son parterre et les rampes d'escaliers, le boulingrin, tous les murs de clôture et de soutènement, ainsi que les talus des aménagements du château, la basse-cour primitive et le canal | CENTRE BOURG | COMMUNALE/ PRIVEE | IMH | hors ZVI |

Dans l'unité paysagère de la Basse Vallée de l'Ancre, selon l'aplat ZIV, aucun des édifices protégés au titre des Monuments Historiques n'est potentiellement en covisibilité avec l'aire d'étude immédiate du projet de parc éolien de Thennes. **Les sensibilités patrimoniales sont donc nulles.**

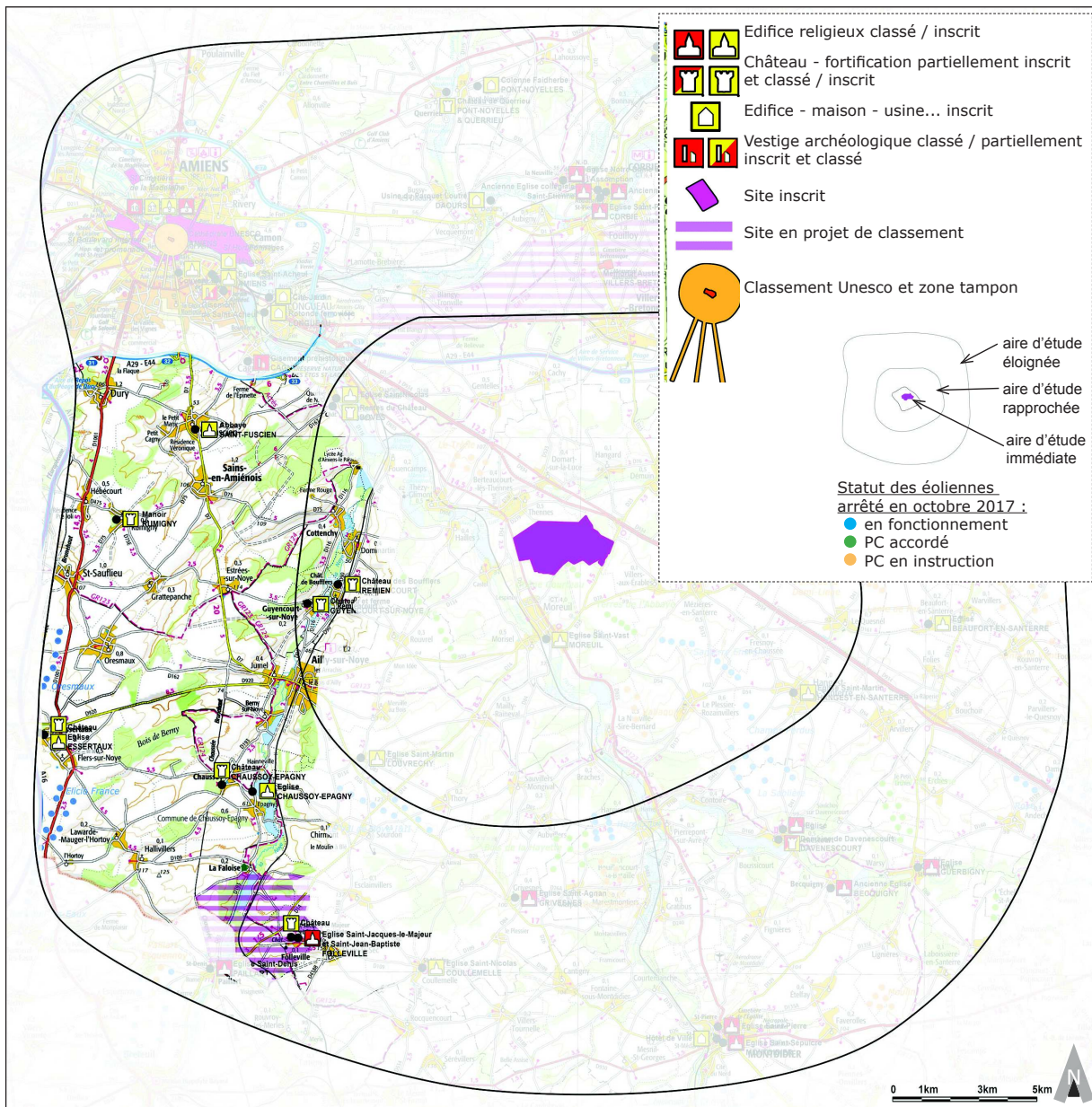
SENSIBILITE/BASSE VALLEE DE L'ANCRE

L'aire d'étude immédiate du projet de Thennes est distante de 12 à 16 km environ des paysages de la Basse Vallée de l'Ancre.

Depuis ce territoire marqué par la dépression de la Vallée de l'Ancre et les structures végétales arborées qui l'accompagnent, les vues dégagées vers le plateau du Santerre sont limitées. Seuls les coteaux et rebords de plateau offrent ponctuellement des vues dégagées, mais éloignées de plus de 12 km.

La sensibilité de l'unité paysagère de la Basse vallée de l'Ancre vis à vis du projet de parc éolien de Thennes est donc faible.

5 L'AMIENOIS / LA VALLEE DE LA NOYE



a- La Vallée de la Noye

L'unité paysagère de la Vallée de la Noye se situe presque entièrement dans l'air d'étude éloignée, à l'ouest et au sud-ouest du projet de Thennes. Elle s'étend sur une vingtaine de kilomètres, entre Paillart, au sud, et Boves au nord, point de confluence de l'Avre.

La partie aval de la vallée entre Ailly-sur-Noye et Boves se trouve dans l'aire d'étude rapprochée.

«Convergeant vers Amiens, la vallée de la Noye est une des vallées les moins industrialisées de l'Amiénois. Riche d'un patrimoine historique, architectural et paysager remarquable, c'est aujourd'hui un site de randonnée privilégié»*

«Longé par la voie romaine, le site compte de nombreux vestiges de substructions antiques (Boves, Fouencamps et surtout Breteuil), des ruines de forteresses médiévales (Folleville, Chaussoy-Epagny, Cottenchy auxquels s'ajoutent les vestiges de l'abbaye cistercienne de Paraclat et un petit patrimoine culturel à Ailly), ainsi qu'une série de châteaux du XVIIIème, témoins de la prospérité de l'industrie textile de la Somme (Chaussoy, Esserteaux, Guyencourt, Remiencourt).»*

«Les deux versants de la vallée sont dissymétriques : le versant oriental est continu par opposition au versant occidental, ouvert sur de profondes vallées sèches.»*

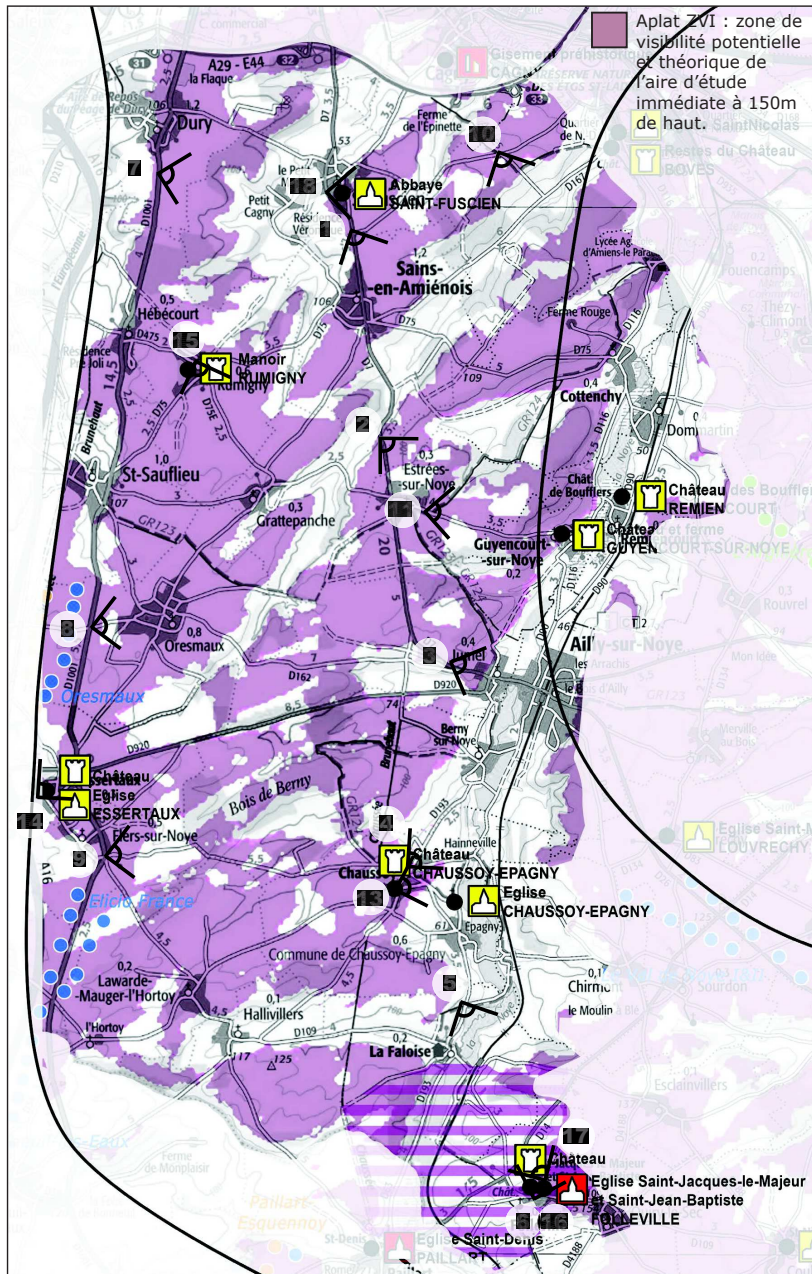
Il en ressort une impression de vallonement doux ponctués de nombreux boisements. En fond de vallée, les structures végétales sont plus denses : la végétation ripisylve tend à être remplacée par des popucultures.

Le tracé de la D1001 marque la limite ouest de l'unité paysagère, et celle de l'aire d'étude éloignée. Cette axe de circulation en balcon sur la vallée de la Noye est le support de plusieurs parcs éoliens :

- > Le parc éolien des Oresmaux, 6 éoliennes en service
- > Le parc éolien Elicio France, 10 éoliennes dont le PC est accordé.

* Extraits de l'Atlas des Paysages de la Somme

Carte de localisation de l'unité paysagère de la Vallée de la Noye à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Carte de l'unité paysagère de la Vallée de la Noye - patrimoine protégé et aplat ZIV

La carte de visibilité théorique avec aplat ZIV présentée ci-dessus, montre que **le projet de parc éolien de Thennes est potentiellement visible depuis les coteaux ouest de la vallée de la Noye. Ce n'est cependant pas le cas pour les bourgs situés dans les vallées sèches les plus marquées (Haillivillers, une partie de Saint-Fuscien), et tous les village du fond de la vallée de la Noye (Cottenchy, Guyencourt, Ailly-sur-Noye, Paillart).**

« Du fait de son orientation (nord-sud) et de sa situation (sur le trajet Paris-Amiens), la vallée de la Noye est un axe de circulation ancien. (...) Les promontoires dominant la circulation ont logiquement été occupés par des forteresses (La Faloise, Folleville), ou par des églises. Le site de Chaussoy-Epagny est en cela remarquable.»*
 Depuis certains de ces promontoires (Chaussoy-Epagny, entre autre), le projet de parc éolien est potentiellement visible selon l'aplat ZIV.

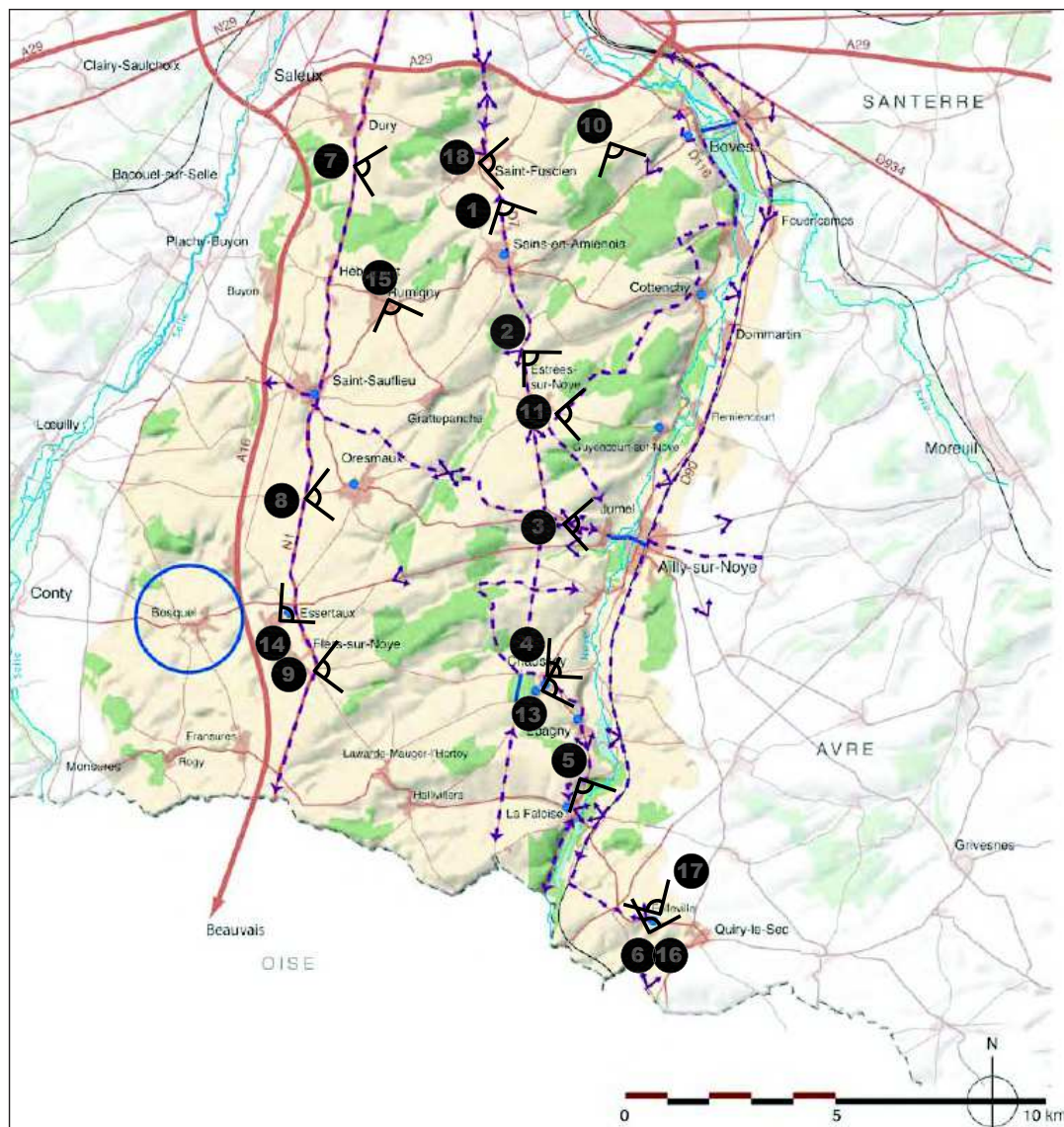
«Les châteaux de la vallée de la Noye sont une des mémoires de ces paysages. (...) Du château de Folleville, il ne reste qu'une tour de guet ; de celui de La Faloise, il subsiste une porterie qui en protégeait l'entrée. Les châteaux de Chaussoy, d'Esseretaux et de Guyencourt témoignent pour le part de la prospérité de la Somme dans la seconde moitié du XVIIIème siècle.»*
 Protégés pour la plupart au titre des Monuments Historiques, ces châteaux se situent dans des zones depuis lesquelles le projet de parc éolien de Thennes est potentiellement visible selon l'aplat ZIV.

* Extraits de l'Atlas des Paysages de la Somme

Les points de repère et points d'appel visuel :

> La silhouette des parcs éoliens situés dans les unités paysagères de la vallée de l'Avre, de la vallée de la Noye et du plateau du Santerre.





Cartographie des éléments caractéristiques du paysage de la Vallée de la Noye. Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme

b- Les paysages de la vallée de la Noye - description extraite de l'Atlas des Paysages de la Somme :

«Eléments caractéristiques du paysage

- > Plateau crayeux entaillé par la vallée alluviale de la Noye et son réseau adjacent de vallées sèches
- > Boisements soulignant les reliefs ; rideaux étayant les versants cultivés
- > En fond de vallée, anciennes tourbières et pâtures ; peupleraies en progression
- > Urbanisation du plateau : villages-rue, notamment le long de l'ancienne voie romaine ; villages établis à un croisement de voies
- > Urbanisation de la vallée ; villages-jumelés de part et d'autre d'une chaussée ; occupation des sites stratégiques (Boves, Ailly, La Faloise...)
- > Grandes demeures et châteaux du XVIIIème siècle

Structures paysagères majeures.

- > Paysages de la vallée de la Noye-amont
- > Sites de Folleville, de La Faloise et de Chaussoy-Epagny

Points de vue majeurs :

- > Trois type d'itinéraires invitent à découvrir les paysages. Les premiers longent la rivière : la ligne de chemin de fer Paris-Amiens établie à mi-pente est un des belvédères remarquables invitant à la découverte du département. A une autre échelle, le GR123 et les D193, D116 et D90, sillonnent le versant et offrent une découverte des fonds de vallée.
- > Un second type d'itinéraires traverse la vallée à l'exemple du GR124, de la chaussée de Boves, et de la D109 reliant Hallivilliers à Esclainvillers par la Faloise.
- > S'y ajoute surtout un réseau de routes en étoile centré autour d'Ailly-sur-Noye.
- > La vallée de la Noye est riche d'un patrimoine rural assez bien entretenu associant des espaces publics (Chaussoy-Epagny), et des ensembles de granges caractéristiques (Sains-en-Amiénois). Plusieurs villages comme Oresmaux, Grattepanche ou Saint-Sauflieu ont conservé une ou plusieurs mares traditionnelles.»*

* Extraits de l'Atlas des Paysages de la Somme

c- Perception de l'aire d'étude immédiate du projet de Thennes depuis la Vallée de la Noye

> Les points de vue depuis l'itinéraire de la D7 entre Saint-Fuscien et Ailly-sur-Noye



➤ Vue panoramique depuis la D7 à la sortie sud de Saint-Fuscien vers Sains-en-Amiénois.

La vue est marquée par un paysage agricole ouvert limité à l'horizon par de longs boisements. L'aire d'étude immédiate se situe à l'arrière-plan, à plus de 11,3 km. **Compte tenu de la largeur du panorama et de l'éloignement, la sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible.**



➤ Vue panoramique depuis la D7 entre Sains-en-Amiénois et Estrées-sur-Noye.

La légère dépression d'un vallon sec crée un effet de profondeur dans ce paysage de plateau agricole. L'alignement d'arbres de long de la D934 se détache de la ligne d'horizon et marque la limite avec le plateau du Santerre. L'aire d'étude immédiate se situe dans cet angle de vue, à plus de 10,5km, à l'arrière des boisements. **La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible.**

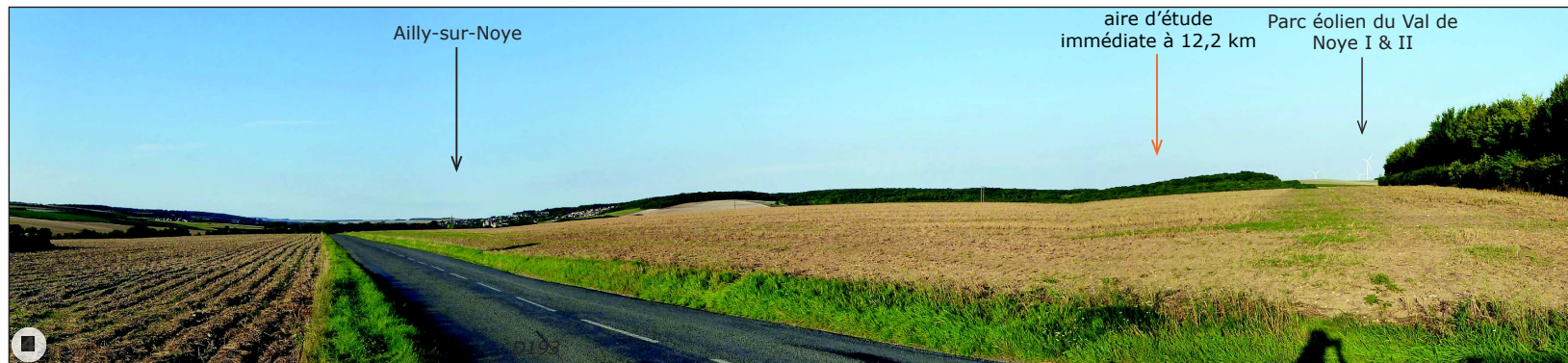


➤ Vue panoramique depuis la D7 à l'approche d'Ailly-sur-Noye.

Ailly-sur-Noye est implanté sur le versant ouest de la vallée, le plus abrupte. Le panorama qui s'ouvre depuis la D7 est marqué par le parc éolien du Val de Noye qui émerge des boisements situés à la rupture du plateau. L'aire d'étude immédiate se trouve à plus de 10 km, masquée par les structures végétales présentes sur les pentes agricoles.

La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible à nulle.

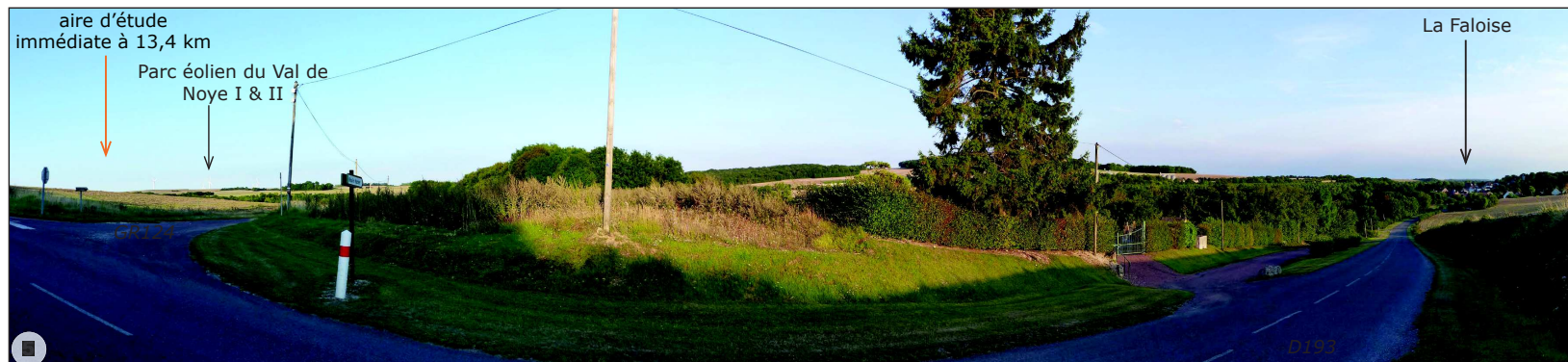
> Les points de vue depuis les sites de Chaussoy-Epagny, de la Faloise et de Folleville



➤ **Vue panoramique depuis la sortie nord de Chaussoy-Epagny, sur la D193.**

Cette vue panoramique illustre bien l'implantation de Ailly-sur-Noye dans la vallée de la Noye. Les coteaux, dont la partie haute est boisée, limitent les vues dégagées vers l'est ; seule une partie du parc éolien du Val de Noye est visible en limite de champ de vision. L'aire d'étude immédiate est distante de plus de 12,2 km à l'arrière-plan.

La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible à nulle.



➤ **Vue panoramique sur le site de La Faloise depuis la D193 et le GR124.**

Cette vue panoramique illustre bien l'implantation de La Faloise dans la vallée de la Noye, dans un environnement boisé et arboré étendu. L'aire d'étude immédiate est éloignée de plus de 13,4 km au nord-est, en limite de champ de vision, et à l'arrière du coteau.

La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est nulle.



➤ **Vue panoramique sur le site de Folleville depuis la D14.**

Le bourg de Folleville est implanté sur le coteau, mais l'étendue de son espace de mise en scène occupe une dépression du relief. Depuis ce point de vue, au cœur d'une zone en projet de classement de site (cf. analyse patrimoniale pages suivantes), les vues se limitent aux coteaux proches. L'aire d'étude immédiate se situe à plus de 15,4 km à l'arrière-plan.

La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est nulle.

> Les points de vue depuis la D1001 entre Dury et Flers-sur-Noye



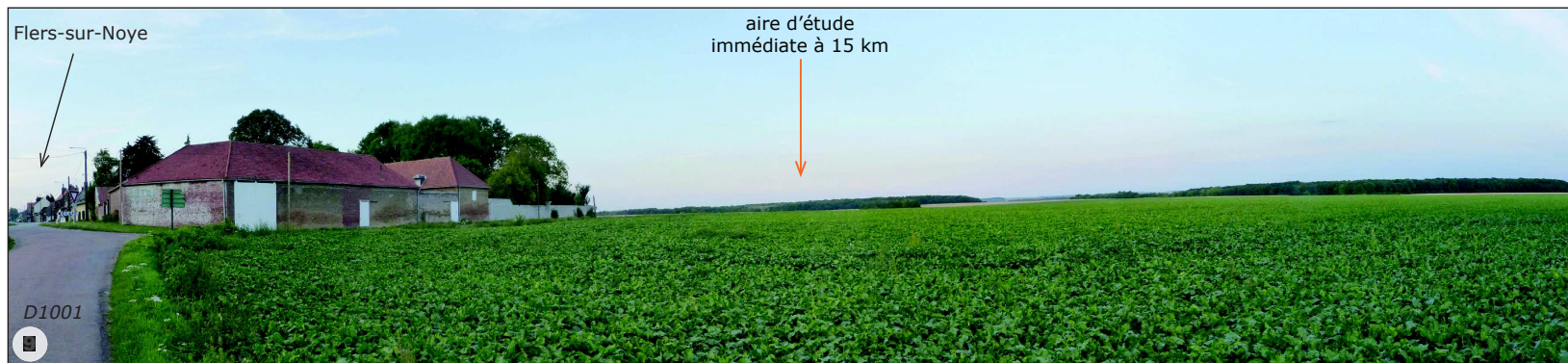
➤ **Vue panoramique depuis la D1001 à la sortie sud de Dury.**

L'itinéraire de la D1001 suit les points hauts du plateau qui sépare les vallées de la Noye (à l'est) et de la Selle (à l'ouest). De larges vues panoramiques s'ouvrent depuis cet axe. A la sortie sud de Dury, les vues se limitent aux premiers boisements présents ponctuellement sur le coteau. L'aire d'étude immédiate est distante de plus de 14,8 km à l'arrière de cet horizon. **La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible.**



➤ **Vue panoramique depuis la D1001 à la hauteur du bourg d'Oresmaux.**

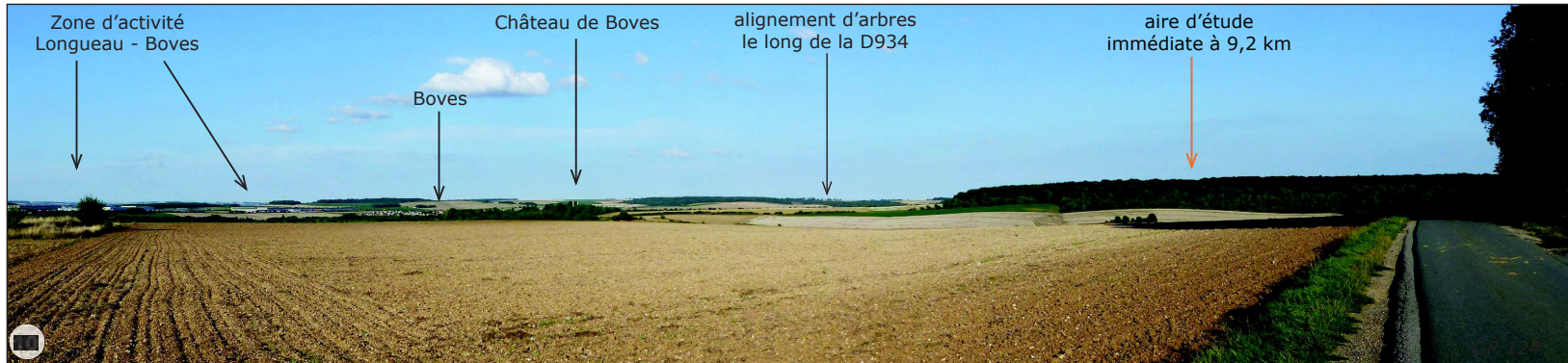
La silhouette des bourgs du plateau les plus proches est bien lisible depuis la D1001. Depuis cette vue panoramique marquée par l'étendue des grandes parcelles agricoles, l'aire d'étude immédiate est distante de plus de 16 km à l'arrière du bourg d'Oresmaux. **La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible.**



➤ **Vue panoramique depuis l'entrée sud de Flers-sur-Noye, sur la D1001.**

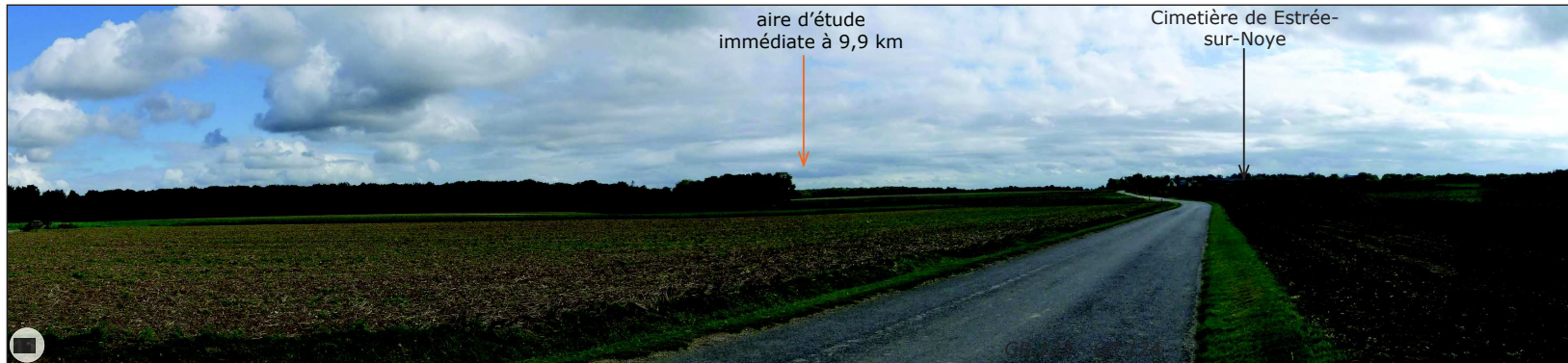
Depuis ce point de vue en balcon sur les paysages de la vallée de la Noye, les horizons boisés se superposent. L'aire d'étude immédiate se situe à l'arrière, à plus de 15 km. **La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible.**

> Les points de vue depuis le GR123 et le GR124



➤ **Vue panoramique depuis le GR 124 entre Cagny et Boves.**

La vallée de l'Avre est un paysage parcouru par plusieurs GR. Depuis cette partie du GR 124, en limite de la Métropole Amiénoise, le panorama s'ouvre sur les zones d'activité du sud-est amiénois et sur les paysages agricoles limités par de grandes masses boisées. L'aire d'étude immédiate se situe à plus de 9,2 km à l'arrière des forêts des coteaux de la Noye. **La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible à nulle.**



➤ **Vue panoramique depuis l'intersection entre les GR 123 et 124 à la sortie est d'Estrée-sur-Noye.**

Le paysage est marqué par les nombreuses masses boisées qui forment des écrans successifs et limitent la profondeur de vue. L'aire d'étude immédiate se situe à plus de 9,9 km à l'arrière de ces forêts marquant les coteaux de la Noye.

La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible à nulle.

d- Perception de l'aire d'étude immédiate du projet de Thennes depuis les édifices et sites protégés situés dans la Vallée de la Noye

| AE | UP | COMMUNE | MONUMENT | TYPE | EPOQUE | ELEMENT | SITUATION | PROPRIETE | PROTECTION | ZVI |
|-----|----|-----------------|---|------|---------------|--|--------------------|-----------|--|-------------------------|
| AEE | VN | CHAUSSOY-EPAGNY | EGLISE | HAUT | 13EME - 16EME | EGLISE AVEC LA PARTIE ANCIENNE DU CIMETIERE QUI L'ENVIRONNE | ISOLEE DU BOURG | COMMUNALE | IMH | hors ZVI |
| AEE | VN | CHAUSSOY-EPAGNY | CHÂTEAU | HAUT | | FACADES ET TOITURES | EN LIMITE DE BOURG | PRIVEE | IMH | potentiellement visible |
| AEE | VN | ESSERTAUX | CHÂTEAU | HAUT | 18EME | Le château - L'esplanade comprenant la grande allée axiale menant au château, les dépendances en totalité (excepté l'intérieur de l'unité d'habitation nord-ouest) , les murs et clôtures, ainsi que le parc et le jardin - La parcelle Z 258 du parc du château | EN LIMITE DE BOURG | PRIVEE | IMH | potentiellement visible |
| AEE | VN | ESSERTAUX | EGLISE | HAUT | 18EME | EGLISE | EN LIMITE DE BOURG | COMMUNALE | IMH | potentiellement visible |
| AEE | VN | FOLLEVILLE | SITE DE FOLLEVILLE | HAUT | | L'ensemble constitué de l'église et de son gisant qu'elle abrite, des vestiges du château, et plus particulièrement de sa tour de guet à la forme originale | | | PROJET DE CLASSEMENT | potentiellement visible |
| AEE | VN | FOLLEVILLE | EGLISE SAINT JACQUES LE MAJEUR ET SAINT JEAN BAPTISTE | HAUT | | EGLISE | CENTRE BOURG | COMMUNALE | CMH | potentiellement visible |
| AEE | VN | FOLLEVILLE | EGLISE SAINT JACQUES LE MAJEUR ET SAINT JEAN BAPTISTE | HAUT | | EGLISE | | COMMUNALE | INSCRITE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO sous le titre "Les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle" | potentiellement visible |
| AEE | VN | FOLLEVILLE | CHÂTEAU | HAUT | 14EME - 15EME | Ruines du château ; sols archéologiques du château ; pavillon des gardes | EN LIMITE DE BOURG | COMMUNALE | IMH | potentiellement visible |
| AEE | VN | RUMIGNY | MANOIR | HAUT | 16EME | Deux fenêtres avec grilles | EN LIMITE DE BOURG | PRIVEE | IMH | potentiellement visible |
| AEE | VN | SAINT FUSCIEN | ABBAYE | HAUT | 17EME - 18EME | Façades et toitures de l'hôtel abbatial et du petit pavillon du 18e siècle ; mur de clôture ; ensemble des sols compris dans cette enceinte | CENTRE BOURG | PRIVEE | IMH | potentiellement visible |

CHATEAU DE CHAUSSOY-EPAGNY

Inscrit Monument Historique

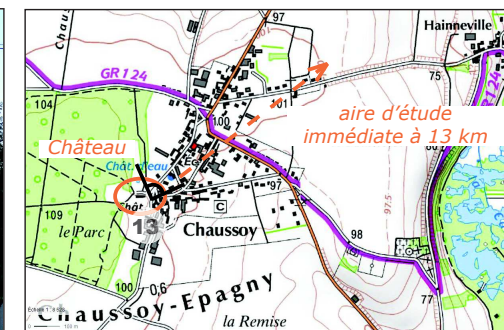
Eléments protégés = Façades et toitures.



Le château de Chaussoy-Epagny témoigne de la prospérité de la Somme dans la seconde moitié du 18ème siècle. «Construit en 1777, il fut acquis à la veille de la Révolution par JB Morgan de Belloy, riche négociant, fondateur de la manufacture royale de velours d'Amiens. Il est à noter que la composition du parc épouse par son allée transversale, le tracé de la chaussée Brunehaut.» *Extrait de l'Atlas des Paysages.* Aujourd'hui, son mur d'enceinte, le bâti du village et les arbres du parc limitent les vues dégagées vers les coteaux et vers l'aire d'étude immédiate distante de plus de 13 km. **La sensibilité vis à vis du projet de Thennes est faible à nulle.**



Vue panoramique depuis la grille d'entrée du Château, en limite du bourg de Chaussoy-Epagny



CHATEAU D'ESSERTAUX

Inscrit Monument Historique

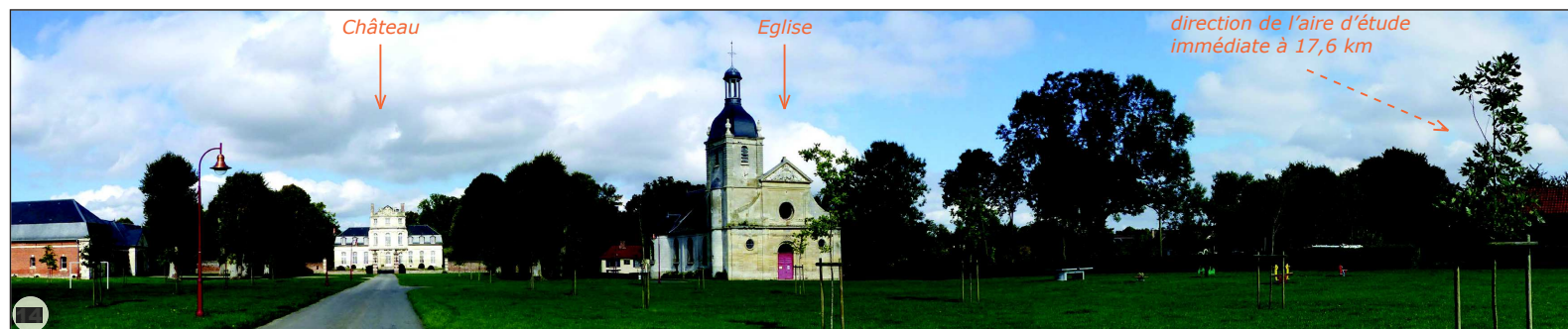
Eléments protégés = Le château - L'esplanade comprenant la grande allée axiale menant au château, les dépendances en totalité (excepté l'intérieur de l'unité d'habitation nord-ouest), les murs et clôtures, ainsi que le parc et le jardin - La parcelle Z 258 du parc du château

EGLISE D'ESSERTAUX

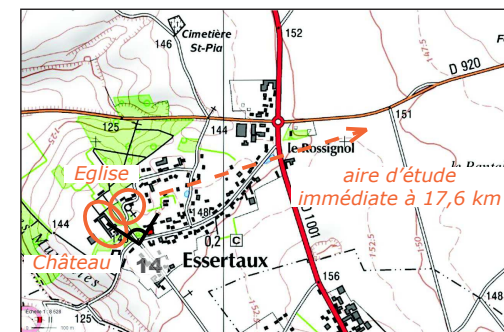
Inscrit Monument Historique

Eléments protégés = L'église

➔ Tout comme le château de Chaussoy, le château d'Essertaux témoigne de la prospérité de la Somme dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle. Situé à proximité de l'église également protégée au titre des Monuments Historiques, il se trouve dans un environnement arboré à la limite ouest du bourg d'Essertaux. L'aire d'étude immédiate est distante de plus de 17,6 km au nord-est ; aucune vue dégagée ne s'ouvre depuis ces édifices, en direction du projet. **La sensibilité vis à vis du projet de Thennes est donc nulle.**



➔ Vue panoramique sur le château et l'église d'Essertaux

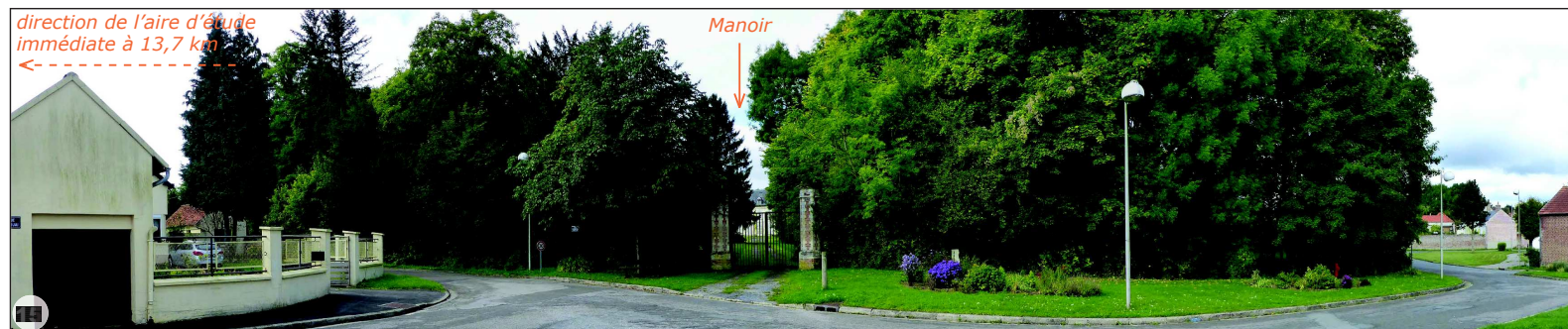


MANOIR DE RUMIGNY

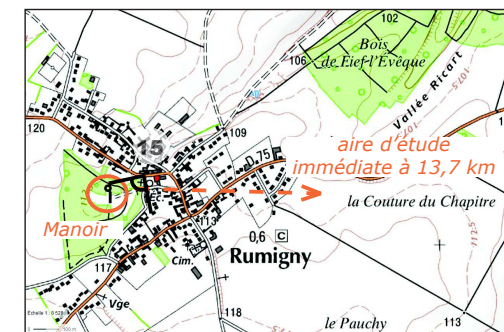
Inscrit Monument Historique

Eléments protégés = Deux fenêtres avec grilles

➔ Le Manoir de Rumigny se situe dans un environnement de parc arboré, en limite ouest du centre bourg de Rumigny. Seule une partie de la façade est visible depuis la grille d'entrée située face à l'église. L'aire d'étude immédiate est distante de plus de 13,7 km. Aucune vue ne se dégage de l'édifice en direction du projet. **La sensibilité vis à vis du projet de Thennes est donc nulle.**



➔ Vue panoramique depuis la grille d'entrée du parc du Manoir de Rumigny



EGLISE ST JACQUES LE MAJEUR ET ST JEAN BAPTISTE DE FOLLEVILLE

Classé Monument Historique

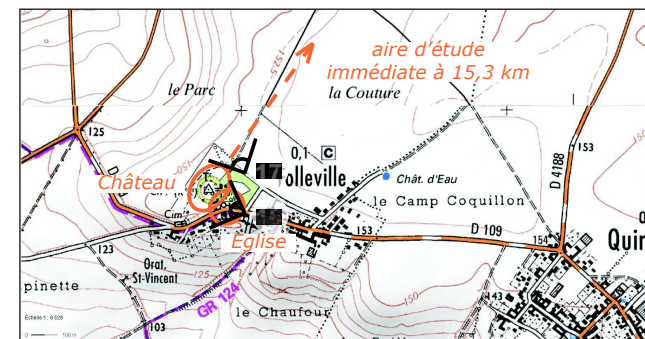
Eléments protégés = L'église

Inscrite au Patrimoine Mondial de l'Unesco sous le titre «Les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle»

L'église de Folleville se situe au coeur du bourg, en point haut, sur un des promontoires caractéristiques de la vallée de la Noye. Depuis ses abords, les vues vers le paysage environnant se limitent aux premiers-plans bâtis. L'aire d'étude immédiate se trouve à plus de 15,3 km au nord-est de ce monument.
La sensibilité vis à vis du projet est faible à nulle.



Vue panoramique sur l'église de Folleville, dans le centre-bourg



CHATEAU DE FOLLEVILLE

Inscrit Monument Historique

Eléments protégés = Ruines du château ; sols archéologiques du château ; pavillon des gardes

Du château de Folleville, il ne reste que des vestiges et la tour de guet, bien visible depuis le paysage alentour. Situé sur un des promontoires caractéristiques de la vallée de la Noye, ce château occupait une site stratégique en dominant les axes de circulation. Depuis ses abords, la vue panoramique est très large. L'aire d'étude immédiate est distante de plus de 15,3 km vers le nord-est, à l'arrière d'un parc éolien déjà en service : Val de Noye I & II partiellement visible depuis le point de vue.
La sensibilité vis à vis du projet de Thennes est faible.

SITE DE FOLLEVILLE EN PROJET DE CLASSEMENT

Motivation du classement (extraits du rapport de présentation) :

> intérêt historique de l'ensemble constitué de l'église et de son gisant qu'elle abrite, des vestiges du château, et plus particulièrement de sa tour de guet à la forme originale.

> intérêt paysager traduisant la relation spécifique entre un point d'observation et le morceau de territoire observé.

> la silhouette générale des abords de ces bâtiments installés de manière particulièrement harmonieuse sur ce promontoire du Santerre.

> une activité culturelle en plein essor qui concourt à renforcer l'identité actuelle du site et participer à celle de demain.

Depuis le coeur du site en projet de classement, plusieurs parcs éoliens relativement proches sont déjà visibles ou partiellement visibles : en particulier Oresmaux au nord-ouest et Val de Noye I & II. L'aire d'étude éloignée se situe à l'arrière de ces ensembles d'éoliennes, à plus de 15 km.

La sensibilité de ce site en projet de classement vis à vis du projet est faible.



Vue panoramique depuis l'espace de stationnement situé à la limite du bourg de Folleville et du plateau agricole

ABBAYE SAINT-FUSCIEN

Inscrit Monument Historique

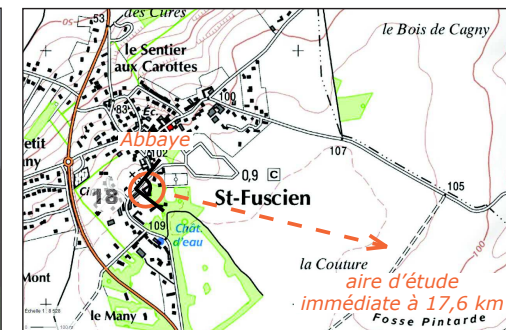
Éléments protégés = Façades et toitures de l'hôtel abbatial et du petit pavillon du 18e siècle ; mur de clôture ; ensemble des sols compris dans cette enceinte



L'abbaye de Saint-Fuscien se situe dans le centre-bourg de Saint-Fuscien. Sa facade et sa grille d'entrée orientées au nord-ouest s'ouvrent sur l'axe traversant du village. L'aire d'étude immédiate se situe à l'arrière de cet ensemble bâti, à plus de 17,6 km, sans covisibilité possible depuis le centre-bourg. **La sensibilité vis à vis du projet est faible à nulle.**



Vue panoramique depuis la traversée de Saint-Fuscien, à la hauteur de l'abbaye

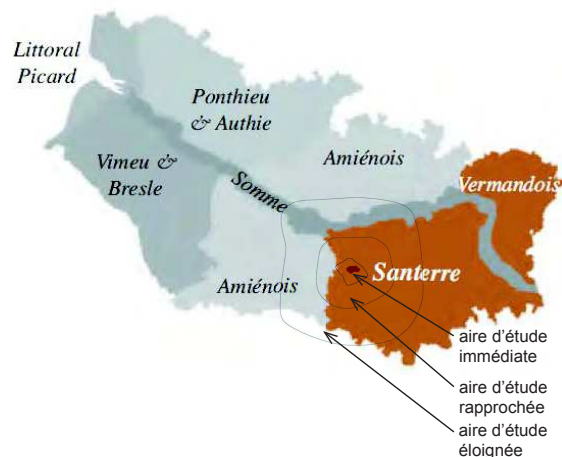


SENSIBILITE/VALLEE DE LA NOYE

Les paysages de la vallée de la Noye sont marqués par de grands horizons dégagés ponctués par des masses boisées ponctuelles sur les longs coteaux de la Noye. Bien que nombreux panoramas s'ouvrent largement vers l'est, l'aire d'étude immédiate du projet de Thennes, distante de plus de 9,5 km, reste peu visible en raison de ces horizons boisés ou des dépressions du relief.

Depuis chacun des monuments et sites protégés potentiellement en situation de covisibilité avec le projet, les sensibilités sont également faibles en raison de l'éloignement de plus de 13 km, et des structures arborées présentes dans et autour des bourgs.

La sensibilité de l'unité paysagère de la Vallée de la Noye vis à vis du projet de parc éolien de Thennes est donc faible.



LES PAYSAGES DE L'ENTITE PAYSAGERE DU SANTERRE :

C'est le grand quart sud-est de l'aire d'étude éloignée du projet de parc éolien de Thennes qui est couverte par les paysages du Santerre.

Selon l'Atlas des Paysages de la Somme, l'entité paysagère du Santerre couvre la partie sud-est du département, sur un territoire cerné par les vallées de l'Avre et la Somme.

Chacune de ces vallées, avec la vallée de la Luce est en grande partie voire totalement couverte par l'étude. Elles constituent autant d'unités paysagères particulières :

> **Les Boucles de la Haute Somme**

> **la Vallée de l'Avre**

Sur le plateau d'une altitude quasi constante de cent mètres, «les horizons immenses sont à peine incisés par les modestes vallées de l'Ingon et de la Luce.»*

L'étude couvre ces unités paysagères :

> **Le coeur du Santerre**

> **la Vallée de la Luce**

L'Atlas des Paysages de la Somme identifie les caractéristiques principales de l'entité paysagère du Santerre ; elles sont détaillées et illustrées pour chaque unité paysagère :

> **Des plateaux de grandes cultures parmi les plus riches de France** : L'épaisse couche de limon fait du sol du Santerre un sol propice aux grandes cultures ; il en résulte un paysage façonné par ces cultures intensives, avec des éléments de paysage associés : équipements d'arrosage, hangars agricoles, zone industrielles agro-alimentaires, axes de circulation nombreux...

=> **L'étude paysagère et patrimoniale illustre la perception de ces paysages d'openfield, devenus également des paysages éoliens afin d'en déterminer la sensibilité vis à vis du projet de parc éolien de Thennes, liée principalement au cumul de projets.**

> **La permanence de traces historiques** : Il s'agit principalement des tracés des anciennes voies romaines convergeant vers Amiens marquent encore fortement les paysages ouverts du Santerre.

=> **L'étude paysagère et patrimoniale illustre les perceptions du paysage vers l'aire d'étude immédiate du projet de parc éolien de Thennes depuis les anciennes voies romaines.**

> **Les cicatrices de la Grande Guerre et le patrimoine de la Reconstruction** : «Peu de ruines subsistent près d'un siècle après l'armistice. (...) La guerre a néanmoins imprégné en profondeur les paysages. (...) La reconstruction des églises produira des créations architecturales audacieuses»* dont plusieurs sont protégées au titre des Monuments Historiques.

=> **L'étude paysagère et patrimoniale identifie les sensibilités patrimoniale des monuments de la Reconstruction.**

> **Les structures du quotidien** : Il s'agit principalement des silhouettes des villages-bosquets, caractéristiques du plateau du Santerre, au coeur desquels on retrouve des alignements de granges en briques sur rue, mais aussi des extensions contemporaines d'habitat et de bâtiments d'exploitation.

=> **L'étude paysagère et patrimoniale identifie et illustre les sensibilités des bourgs et de leur silhouette caractéristiques, vis à vis du projet de Thennes.**

* Extraits de l'Atlas des Paysages de la Somme

II. CONTEXTE PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

II-E. PAYSAGES DU SANTERRE : LES UNITES PAYSAGERES ET LES TENDANCES D'EVOLUTION

1 SANTERRE / BOUCLES DE LA HAUTE SOMME

a- Les Boucles de la Haute-Somme:

L'unité paysagère des Boucles de la Haute-Somme s'étend de Péronne aux limites de la Métropole Amiénoise à la hauteur de Longueau. C'est la partie aval entre Méricourt-sur-Somme et Longueau qui est concernée par les aires d'étude du projet de Thennes.

«Contrairement aux autres sections du fleuve Somme, la Haute-Somme n'a jamais été historiquement un axe de communication fluvial, routier ni même ferroviaire. Pour mémoire, cette succession de méandres n'a pas été naviguée jusqu'à la canalisation du fleuve en 1830. D'une longue tradition d'isolement, résulte aujourd'hui un paysage remarquablement préservé.»*

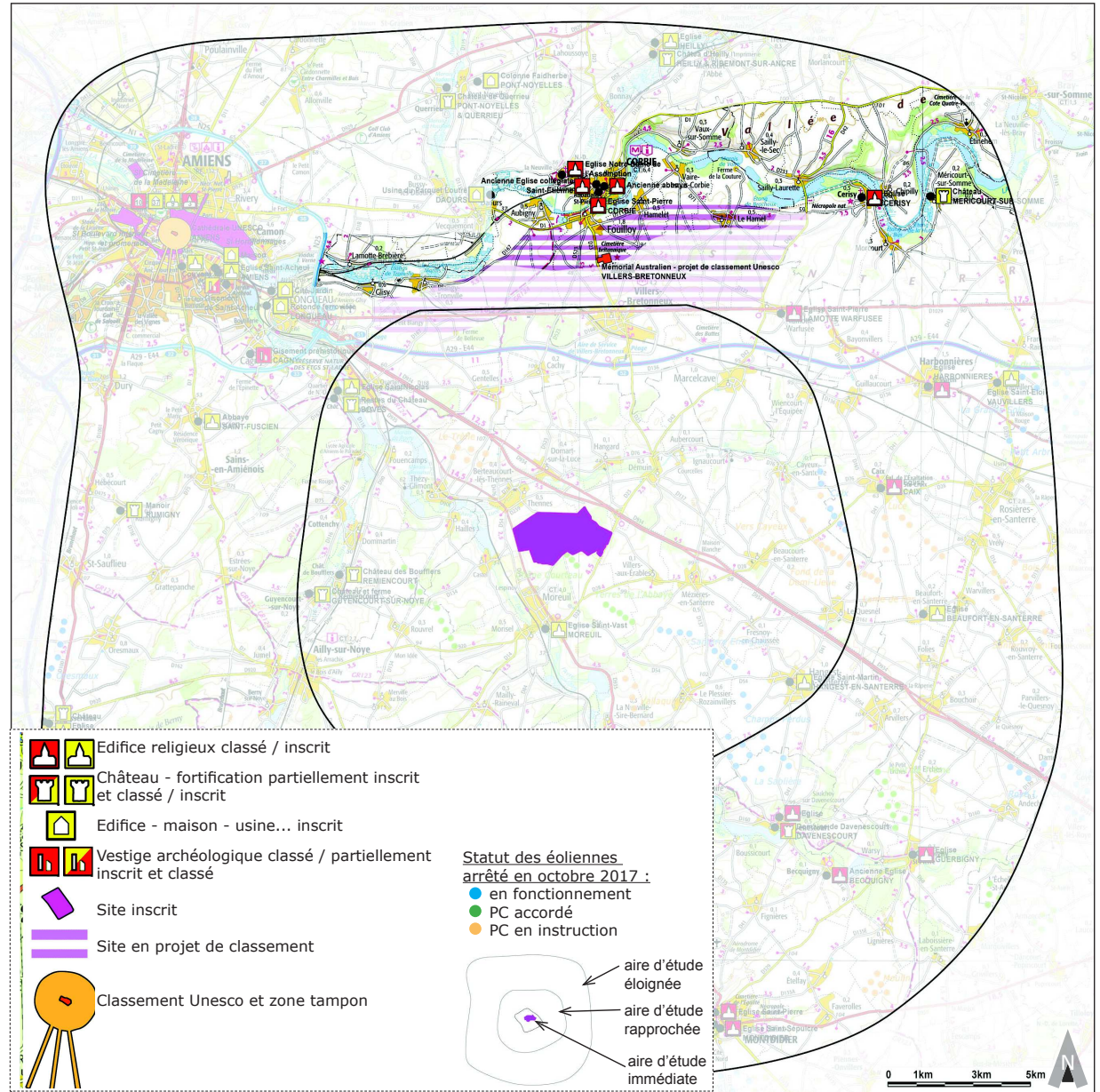
Ce paysage de vallée humide contraste fortement avec l'étendue du plateau du Santerre : il réunit «un éventail de milieux humides particulièrement riche associant des marais tourbeux, des roselières, des prairies flottantes, des étangs et des forêts humides.»*

Aujourd'hui, ce territoire aux allures sauvages, mais rigoureusement maîtrisé depuis le Moyen-Age, est le support d'activités de loisirs et de pêche. Il est fragilisé par les pollutions chimiques liées à l'activité agricole intensive des plateaux, et au développement de la «cabanisation», des campings et des habitats légers de loisirs dans les fonds de la vallée.

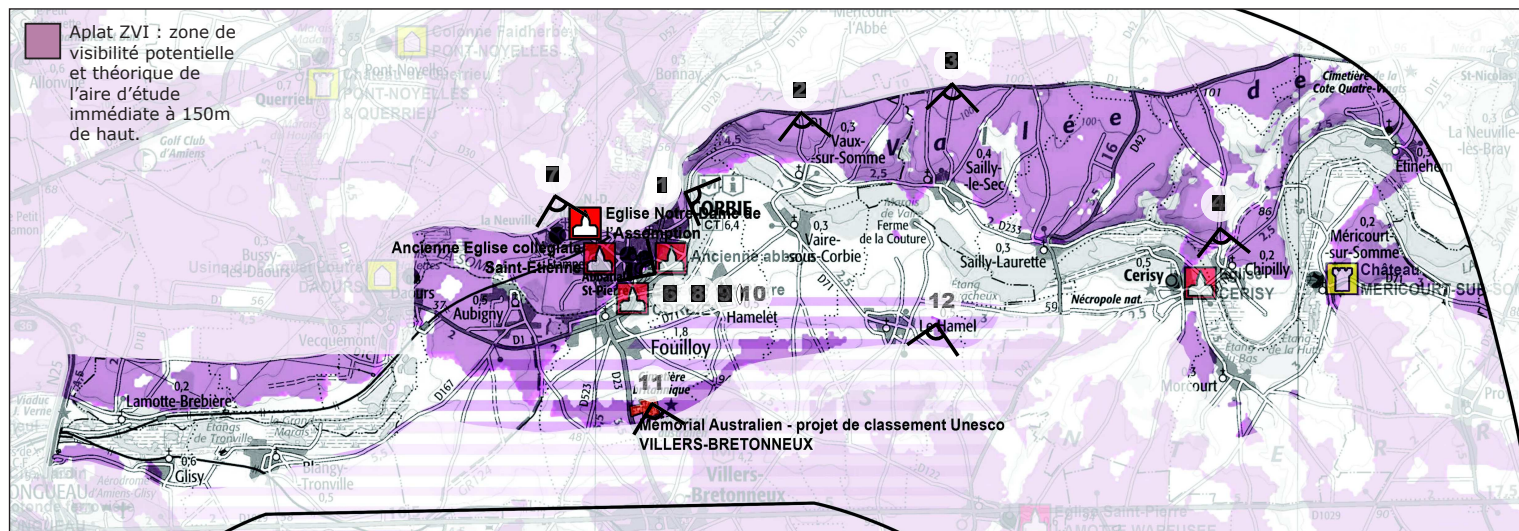
La vallée de la Haute-Somme abrite Corbie, une ville moyenne de 6300 habitants environ, au riche passé historique avec l'une des plus grandes abbayes du Moyen-Age.

La limite sud de l'unité paysagère couvre aussi en partie le projet d'inscription du Mémorial National australien de Villers-Bretonneux au Patrimoine mondial de l'Unesco, et le projet de classement au titre des sites des mémoriaux de Villers-Bretonneux, Le Hamel et de leurs environs.

Extraits de l'Atlas des Paysages de la Somme.



Carte de localisation de l'unité paysagère des Boucles de la Haute Somme à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Carte de l'unité paysagère des Boucles de la Haute Somme - patrimoine protégé et aplat ZIV

La carte de visibilité théorique avec aplat ZIV présentée ci-contre, montre que **le projet de parc éolien de Thennes est potentiellement visible depuis les coteaux nord de la vallée de la Somme soulignés par l'itinéraire de la D1, et depuis une partie du bourg de Corbie.**

Le Mémorial australien de Villers-Bretonneux se trouve également en covisibilité potentielle avec l'aire d'étude immédiate.

Les points de repère et points d'appel visuel :

> La silhouette caractéristique de Villers-Bretonneux, en limite du plateau du Santerre et des premières dépressions de la vallée de la Somme.



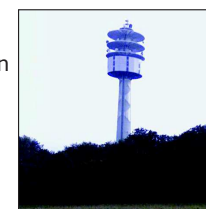
> le Mémorial National Australien de Villers-Bretonneux dont la tour de 35 m domine le paysage des coteaux sud de la Somme.



> Les deux tours de l'Abbatiale Saint-Pierre de Corbie qui émergent du paysage de la vallée de la Somme.



> La tour de télécommunication Mont Martin à Dury.



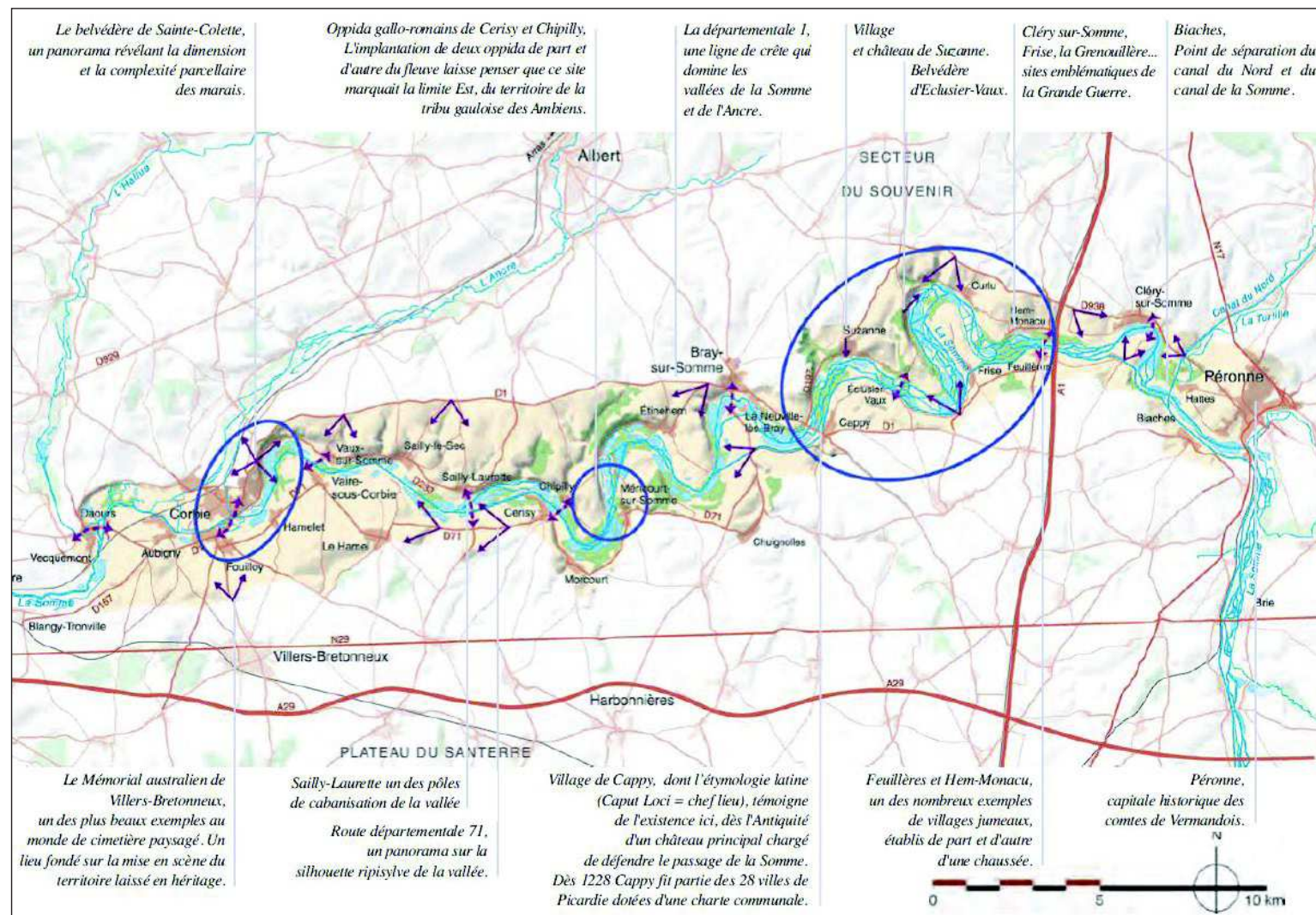
> La tour de télécommunication à Dury au bord de l'A29.



> La silhouette des parcs éoliens situés dans l'unité paysagère du cœur du Santerre.



b- Les paysages des Boucles de la Haute Somme - description extraite de l'Atlas des Paysages de la Somme :



Cartographie des éléments caractéristiques du paysage des Boucles de la Haute Somme. Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme

c- Perception de l'aire d'étude immédiate du projet de Thennes depuis les Boucles de la Haute Somme

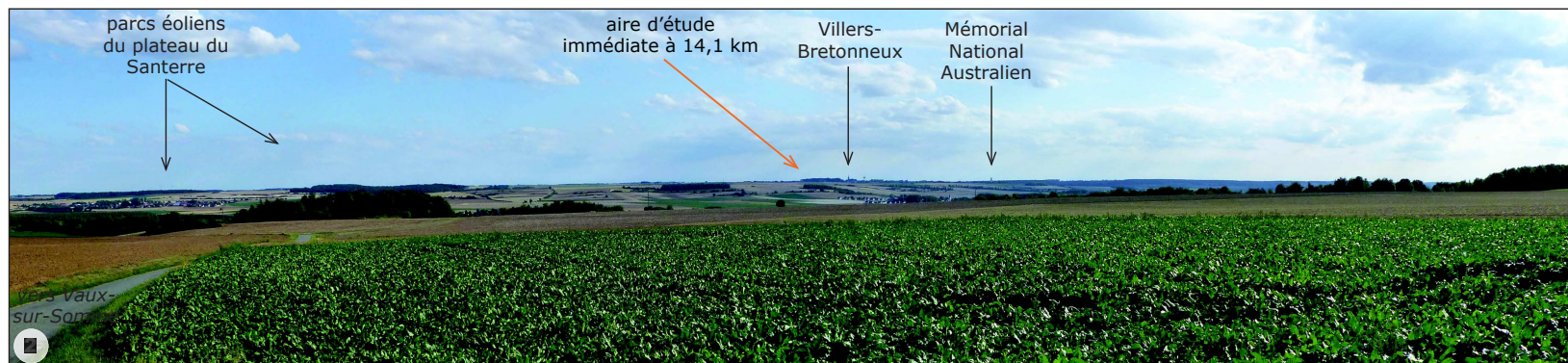
> Les points de vue depuis l'itinéraire de la D1



➤ **Vue panoramique depuis le Point de vue de Sainte-Colette au nord de Corbie, sur la D1.**

Une vue spectaculaire s'ouvre vers l'est s'étend des marais de la Somme au plateau du Santerre. L'aire d'étude immédiate se trouve en dehors de ce champ de vision panoramique, à plus de 12,5 km à l'arrière de l'extension pavillonnaire de Corbie qui la masque entièrement.

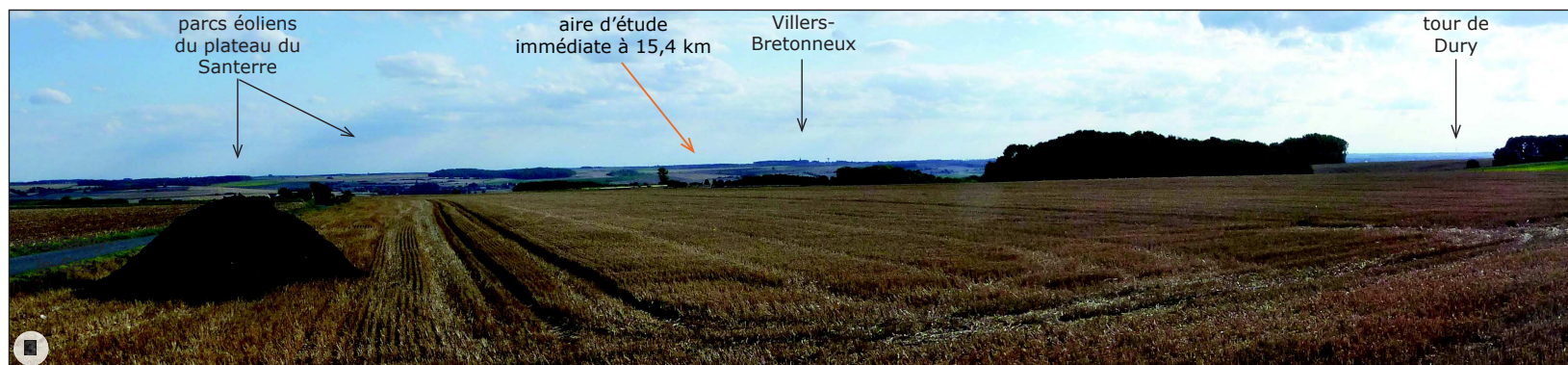
La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est nulle.



➤ **Vue panoramique depuis la D1 à la hauteur de Vaux-sur-Somme.**

La D1 suit la ligne de crête nord qui domine la vallée de la Somme. Les panoramas sont très larges et profonds, s'ouvrant vers le plateau du Santerre. Plusieurs parcs éoliens sont visibles. L'aire d'étude immédiate est distante de plus de 14 km, dans le même angle de vue que la silhouette de Villers-Bretonneux.

La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible du fait de l'éloignement.



➤ **Vue panoramique depuis la D1 à la hauteur de Sailly-le-Sec.**

Depuis ce point de vue panoramique, plusieurs petites masses boisées forment des écrans ponctuels.

L'aire d'étude immédiate est distante de plus de 15,4 km, dans le même angle de vue que la silhouette de Villers-Bretonneux.
La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible du fait de l'éloignement.

> Les points de vue aux abords des bourgs de bord de Somme

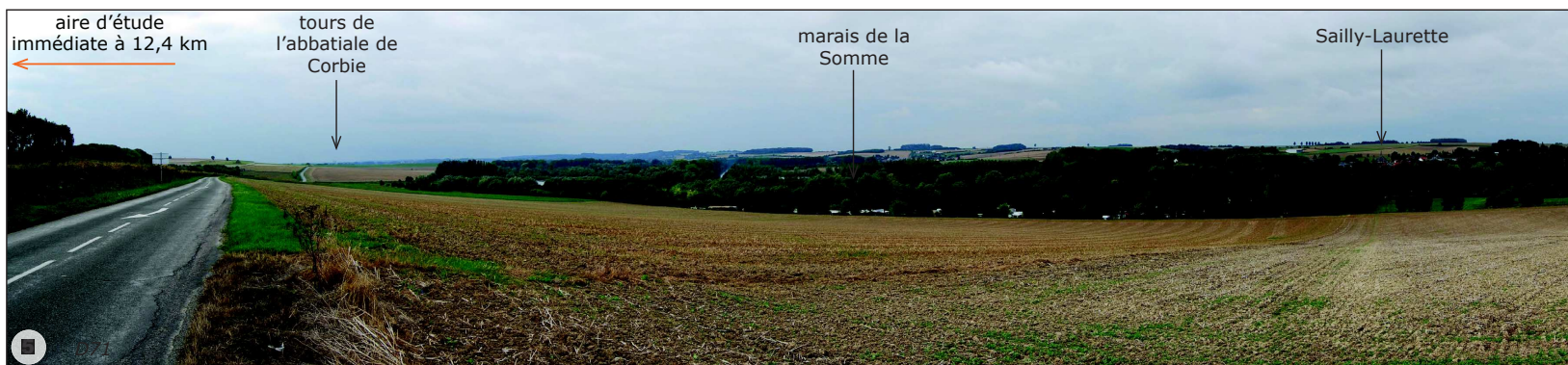


➤ **Vue panoramique depuis la descente vers Chipilly et Cerisy.**

Cerisy et Chipilly portent les traces d'oppida gallo-romains, de part et d'autre de la Somme. Depuis les coteaux, les vues panoramiques sont effectivement étendues et profondes.

Depuis ce point de vue, à l'approche de Chipilly, l'aire d'étude immédiate du projet de Thennes est distant de plus de 15,8km, à l'arrière-plan du champ de vision.

La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible.



➤ **Vue panoramique depuis la D71 à la hauteur de Sully-Laurette**

Dans l'unité paysagère des Boucles de la Haute-Somme, les villages sont en général implantés en pied de coteau, au sec par rapport au lit inondable de la vallée. C'est le cas de Sully-Laurette que l'on devine, depuis l'itinéraire de la D71, à l'arrière des structures arborées ripisylves et des plantations de peupliers. L'aire d'étude immédiate se trouve en dehors du champ de vision, à plus de 12,4 km vers le sud. **La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet est nulle.**



➤ **Vue panoramique depuis le centre-bourg de Corbie à la hauteur de l'Hôtel de ville.**

Corbie est une ville moyenne de 6300 habitants environ, au riche passé historique avec l'une des plus grandes abbayes du Moyen-Age. Depuis le centre-ville, aucune vue dégagée ne s'ouvre vers le paysage de la vallée ou des coteaux de la Somme. L'aire d'étude immédiate se trouve à plus de 11 km au sud de Corbie.

La sensibilité de ce lieu de vie vis à vis du projet de Thennes est faible à nulle.

d- Perception de l'aire d'étude immédiate du projet de Thennes depuis les édifices et sites protégés situés dans les Boucles de la Haute Somme

| AE | UP | COMMUNE | MONUMENT | TYPE | EPOQUE | ELEMENT | SITUATION | PROPRIETE | PROTECTION | ZVI |
|-----|-----|-----------------------|---|------|-----------------------|--|----------------|-----------|-----------------------------|-------------------------|
| AEE | BHS | CERISY | EGLISE | HAUT | | | CENTRE BOURG | COMMUNALE | CMH | hors ZVI |
| AEE | BHS | CORBIE | EGLISE SAINT PIERRE (ANCIENNE ABBATIALE) | HAUT | | | CENTRE BOURG | COMMUNALE | CMH | potentiellement visible |
| AEE | BHS | CORBIE | ANCIENNE EGLISE COLLEGIALE SAINT ETIENNE | HAUT | | | CENTRE BOURG | COMMUNALE | CMH | potentiellement visible |
| AEE | BHS | CORBIE | ANCIENNE ABBAYE | HAUT | | | CENTRE BOURG | COMMUNALE | CMH | potentiellement visible |
| AEE | BHS | CORBIE | EGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION | HAUT | | EGLISE NOTRE DAME DE LA NEUVILLE SOUS CORBIE | CENTRE BOURG | COMMUNALE | CMH | potentiellement visible |
| AEE | BHS | FOUILLOY | MEMORIAL AUSTRALIEN DE VILLERS BRETONNEUX | HAUT | | | ISOLE DU BOURG | | PROJET DE CLASSEMENT UNESCO | potentiellement visible |
| AEE | BHS | FOUILLOY ET ALENTOURS | MEMORIAL AUSTRALIEN DE VILLERS BRETONNEUX | BAS | | | ISOLE DU BOURG | | PROJET DE CLASSEMENT | potentiellement visible |
| AEE | BHS | MERICOURT SUR SOMME | CHÂTEAU | HAUT | 17EME - 18EME - 19EME | Le château (la tour de fortification médiévale et le corps de logis du 18e siècle en totalité, les écuries, la remise et la serre) , le parc et jardin et le réseau hydraulique ancien | CENTRE BOURG | PRIVEE | IMH | hors ZVI |

EGLISE NOTRE DAME DE LA NEUVILLE A CORBIE

Classé Monument Historique

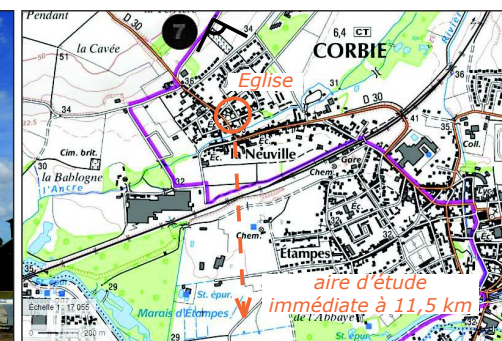
Eléments protégés = L'église



L'église Notre Dame de La Neuville date des 15ème et 16ème siècle. Elle se caractérise par un haut relief aux détails pittoresques situé au dessus de son portail. L'aire d'étude immédiate se trouve à plus de 11,5 km au nord-est de ce monument implanté dans le coeur du village. Aucune vue dégagée n'est ouverte vers le projet. **La sensibilité vis à vis du projet est faible à nulle.**



Vue panoramique sur la Neuville, commune de Corbie, d'où émerge le clocher de l'église Notre-Dame



EGLISE SAINT-PIERRE (ANCIENNE ABBATIALE) A CORBIE

Classé Monument Historique

Éléments protégés = L'église

ANCIENNE EGLISE COLLEGIALE SAINT-ETIENNE A CORBIE

Classé Monument Historique

Éléments protégés = L'église

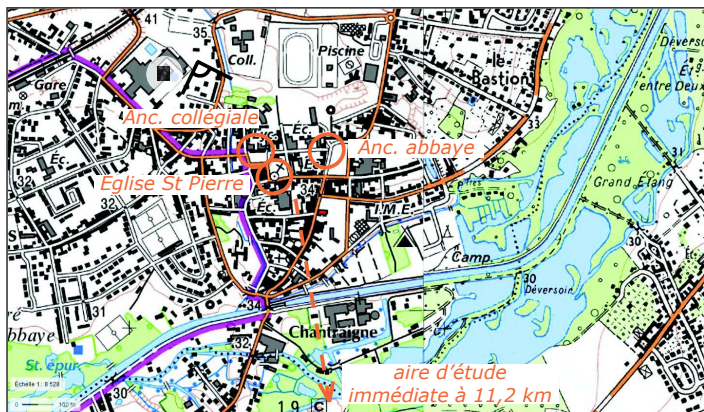
ANCIENNE ABBAYE A CORBIE

Classé Monument Historique

Éléments protégés = L'abbaye



Situés dans le coeur de la ville de Corbie, les 3 édifices protégés au titre des Monuments Historiques révèlent le riche passé historique de l'une des plus grandes abbaye du Moyen-Age. Ce monastère fut fondé en 657 ; il fut totalement démantelé dans les années qui suivirent la Révolution. L'aire d'étude immédiate du projet de Thennes se situe à plus de 11,2km au sud. Dans ce coeur de ville, aucune vue dégagée ne s'ouvre vers le paysage de la vallée ou des coteaux de la Somme. **La sensibilité de ces points de vue est faible à nulle.**



Vue panoramique sur l'église Saint-Pierre (ancienne Abbatiale) de Corbie depuis la Place Jean Catelas



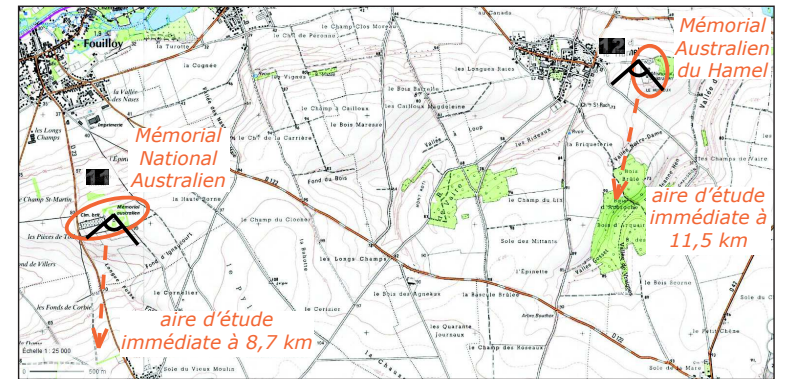
Vue panoramique sur l'ancienne Collégiale Saint-Etienne de Corbie, depuis la Place Jean Catelas



Vue panoramique sur les bâtiments de l'ancienne abbaye de Corbie, depuis la Place de la République

MÉMORIAL NATIONAL AUSTRALIEN DE VILLERS-BRETONNEUX A FOUILLOY
Projet d'inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco, au titre des Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale.

➔ Depuis le haut de la tour du Mémorial National Australien, le champ de vision s'ouvre à 360°. L'aire d'étude immédiate pour le projet de parc éolien de Thennes se situe à 8,7 km au sud, perpendiculaire à la grande perspective orientée est->ouest. Plusieurs parcs éoliens du plateau du Santerre, sont déjà perceptibles vers le sud et sud-est du point de vue. **La sensibilité de ce point de vue est faible en raison du contexte éolien existant et de l'éloignement de plus de plus de près de 9 km.**



SITES DES MÉMORIAUX DE VILLERS-BRETONNEUX, LE HAMEL ET DE LEURS ENVIRONS EN PROJET DE CLASSEMENT

Objectif du classement (extrait de la note de présentation - Enquête Publique) :
 L'objectif du classement consiste à préserver la qualité paysagère fortement liée à la mémoire des champs de bataille mise en scène par les mémoriaux et les points de vue perçus depuis ces derniers. Il s'agit également de conserver la silhouette de ces monuments, notamment celui de Villers-Bretonneux perceptible depuis les abords de l'agglomération amiénoise.

➔ Depuis le coeur du site en projet de classement, plusieurs parcs éoliens sont visibles ou partiellement visibles vers le plateau du Santerre, à l'arrière-plan. L'aire d'étude du projet de Thennes est distante de 8 à 12 km vers le sud. **La sensibilité de ce site en projet de classement vis à vis du projet est faible.**



➔ Vue panoramique depuis le haut du Mémorial National Australien de Villers-Bretonneux



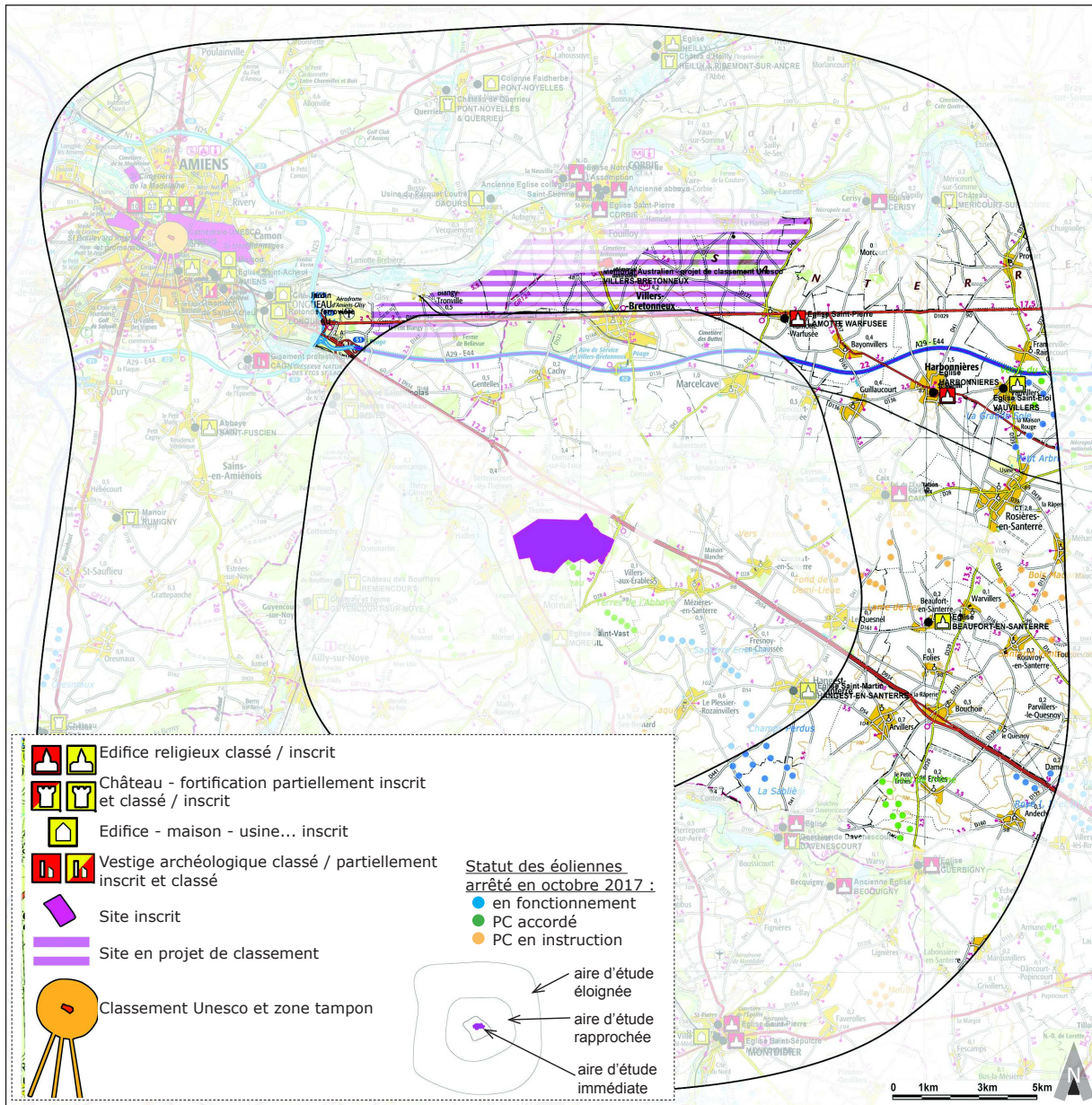
➔ Vue panoramique sur le Mémorial du Hamel, l'allée d'accès et l'espace d'accueil et de stationnement du public (à gauche du panorama)

SENSIBILITE/BOUCLES DE LA HAUTE SOMME

Les vues panoramiques qui s'ouvrent depuis les coteaux des Boucles de la Haute-Somme se caractérisent par des champs de vision larges et profonds, à l'arrière desquels se situe l'aire d'étude immédiate distante de 13-14 km environ. C'est principalement sur l'itinéraire de la D1 que les vues panoramiques sont les plus larges. Depuis le fond de vallée, où sont implantés la ville de Corbie et les autres bourgs plus modestes, les champs de vision sont limités par les coteaux, les structures bâties et par la végétation ripisylve. Cette unité paysagère est marquée par ailleurs par les projets de classement UNESCO des sites mémoriels et funéraires de la Première Guerre Mondiale. Depuis les monuments de Villers-Bretonneux et du Hamel, l'aire d'étude immédiate se trouve ponctuellement dans les champs de vision panoramiques, mais éloignée de plus de 8 km.

La sensibilité de l'unité paysagère des Boucles de la Haute-Somme vis à vis du projet de parc éolien de Thennes est donc faible.

2 SANTERRE / LE COEUR DU SANTERRE



Carte de localisation de l'unité paysagère du cœur du Santerre à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

a- Le Coeur du Santerre :

L'unité paysagère du Coeur du Santerre forme un triangle qui se limite au nord à la vallée de la Somme, à la vallée de l'Avre à l'ouest et au sud.

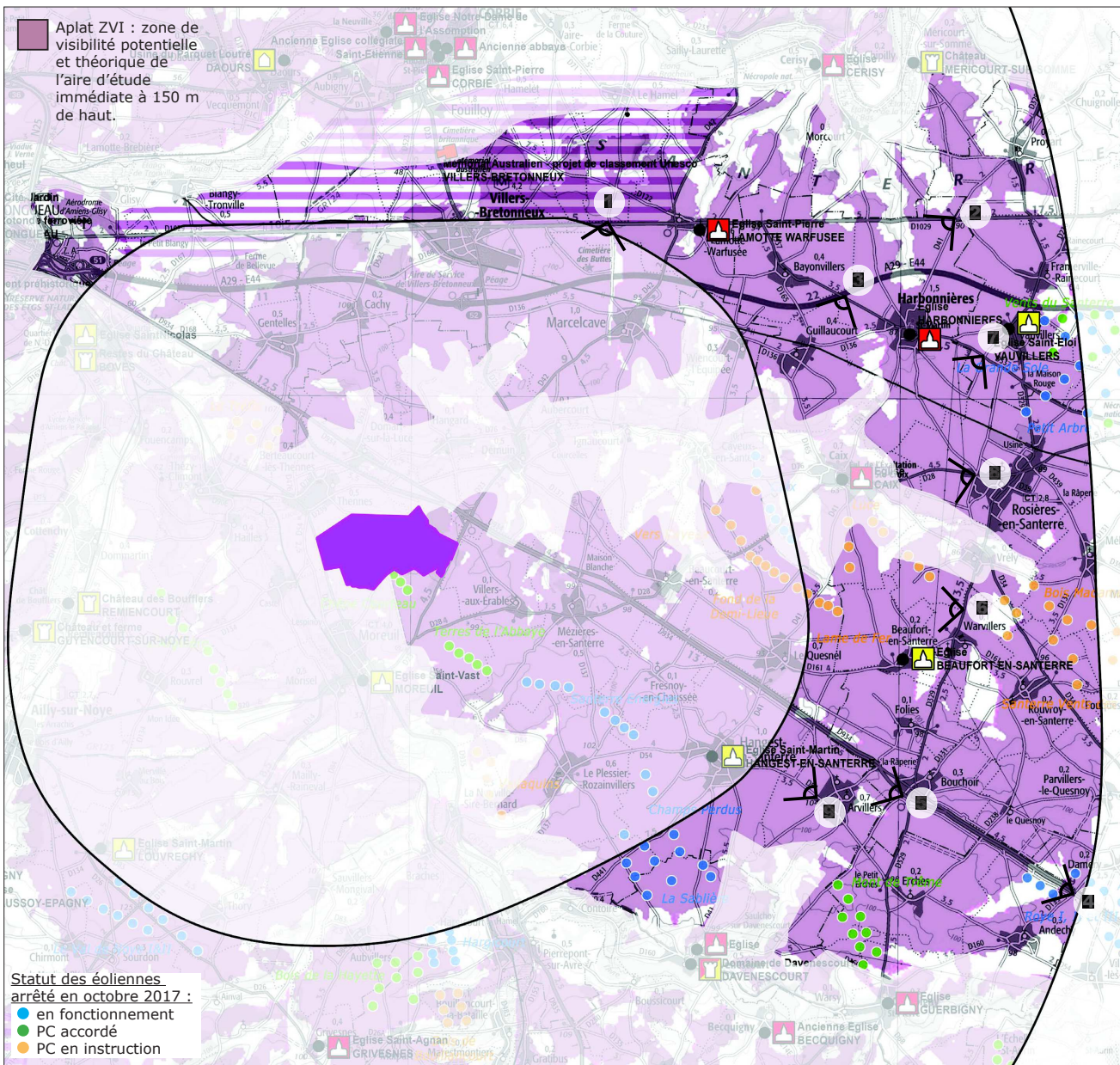
«Paysage agricole, rigoureusement plat et qui plus est, bouleversé par les trois dernières guerres, le Santerre n'est certes pas «pittoresque», au sens où l'entendait le XIXème siècle. Le relief y est absent. Les monuments reconnus y sont rares. Les horizons immenses se ponctuent simplement, de loin en loin, de bosquets ou de villages dont les silhouettes se confondent. Cette terre, sans cesse retournée, semble ne pas conserver de mémoire. Et pourtant il y a là, incontestablement, un paysage, une identité territoriale caractéristique, lentement façonnée par le temps.»*

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, c'est le centre et l'est du territoire concerné par le projet de Thennes qui est couvert par les paysages du Coeur du Santerre. Il s'agit de l'axe de la Chaussée Brunehaut, en limite avec la vallée de la Somme au nord, et des paysages de plateau à l'est, entre Harbonnières et Bouchoir.

«La multiplicité et la rectitude des routes romaines disent l'importance des échanges entrepris par cette région depuis des millénaires. (...) Dans un paysage aussi épuré, tout élément isolé ou singulier devient repère. (...) Les routes, notamment les longues routes rectilignes, sont des points de vue privilégiés sur le paysage.»*

Le Coeur du Santerre est également terre de développement de parcs éoliens: de nombreux parcs sont en service ou en projet sur une grande partie du territoire étudié. Ils sont présents dans la plupart des champs de vision, et marquent souvent les arrière-plans.

*Extraits de l'Atlas des Paysages de la Somme.



Carte de l'unité paysagère du Coeur du Santerre - patrimoine protégé et aplat ZIV

La carte de visibilité théorique avec aplat ZIV présentée ci-contre, montre que **le projet de parc éolien de Thennes est potentiellement visible depuis la majeure partie du plateau du Coeur du Santerre, mis à part les coteaux basculant vers la vallée de la Somme.**

Les points de repère et points d'appel visuel :

> Les «villages-bosquets», parmi les seuls espaces plantés et jardinés ceinturant les bourgs; ils illustrent le maillage de villages. (ex : Hangest-en-Santerre)

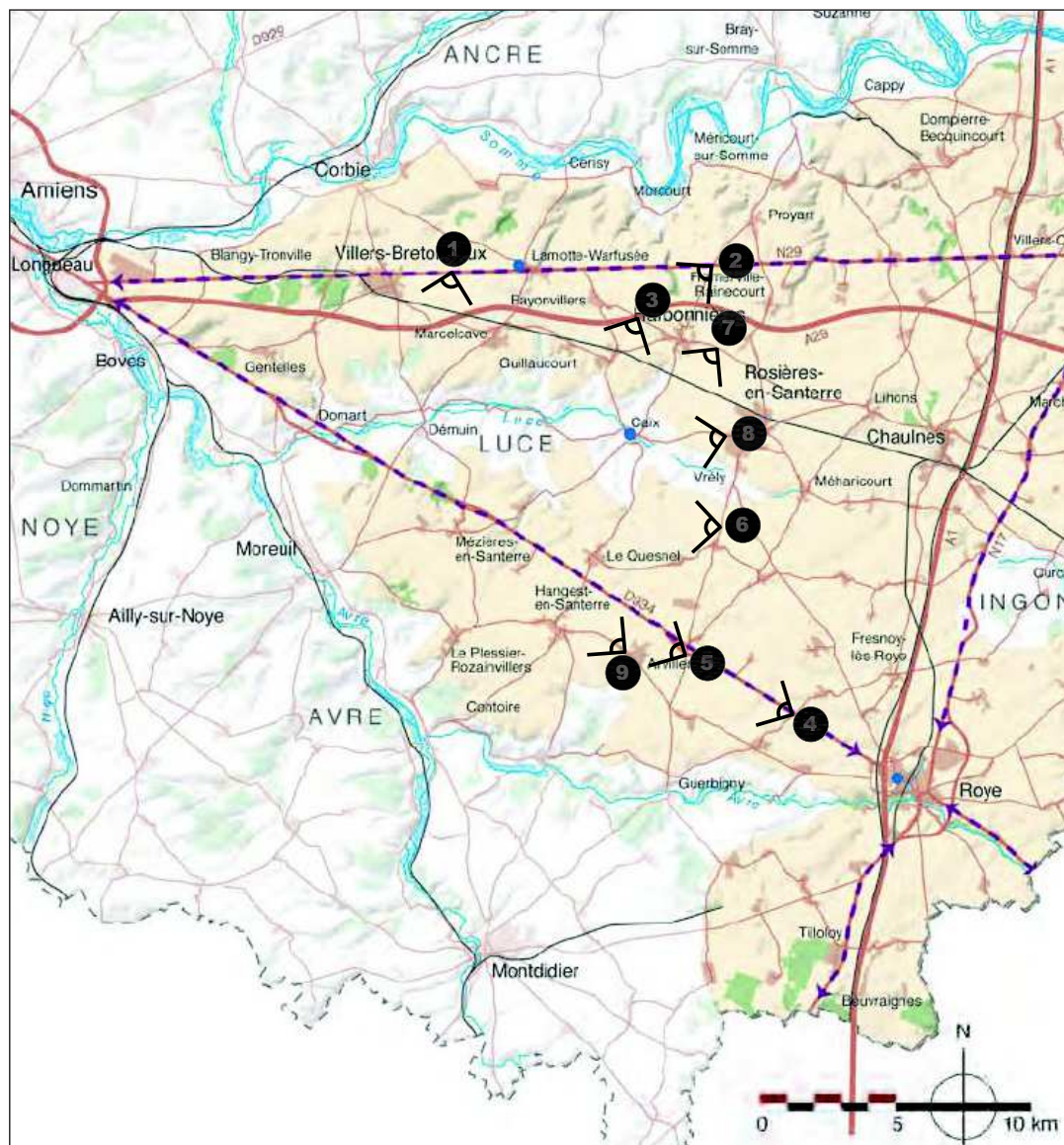


> Les équipements d'irrigation des parcelles et les châteaux d'eau, souvent mis en couleur et bien visibles de loin témoignent d'un mode d'exploitation intensif d'une terre qui ne retient pas l'eau.



> Les parcs éoliens, dont plusieurs sont encore à l'instruction, ou en cours de construction, étendent cette nouvelle échelle dans le paysage. Visibles de loin, et répartis sur l'ensemble du territoire du Coeur du Santerre couvert par l'aire d'étude éloignée, ils apparaissent dans la plupart des champs de vision, plus ou moins éloignés.





b- Les paysages du coeur du Santerre - description extraite de l'Atlas des Paysages de la Somme :

«Éléments caractéristiques du paysage

- > Exceptionnelle planéité du plateau de craie
- > Paysages d'openfield, profondément remembrés ; (grandes parcelles, peu de bois, quelques réserves)
- > Repères constitués par les axes de circulation (ex-N29, Roye/Nesle, tranchée A1/TGV, A29)
- > Longue tradition de villages céréaliers ; silhouette caractéristique de villages-bosquets; typologie d'alignements de granges aveugles sur rue; silhouette caractéristique des doubles ou triples châteaux d'eau, maillage dense en ancien du territoire (villages établis au croisement de routes ou le long d'anciennes voies romaines)
- > Architecture et urbanisme de la Reconstruction

Structures paysagères majeures.

- > Plateau délimité par la vallée de la Haute-Somme , la vallée de l'Avre et le canal du Nord
- > Anciennes voies romaines ; grandes infrastructures autoroutières, ferroviaires
- > Paysages de la Première Reconstruction : édifices publics, art sacré, homogénéité de certains villages (Andechys, Misery, Méharicourt, Chaulnes,...) ; continuité d'oeuvres architecturales comme celles de J. Débat-Ponsan (Lamotte-Warfusée, Driencourt, Hangest, Cléry, Péronne) ou celles de Duval et Gonse (Roye, Moreuil)
- > Mémorial australien de Villers-Bretonneux

Axes de perception principaux

- > Les grands axes de circulation : l'A1, l'A29, l'ex-N29, la D934 Roye-Amiens, l'ex-N17 Roye-Péronne»

* Extraits de l'Atlas des Paysages de la Somme

Cartographie des éléments caractéristiques du paysage. Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme

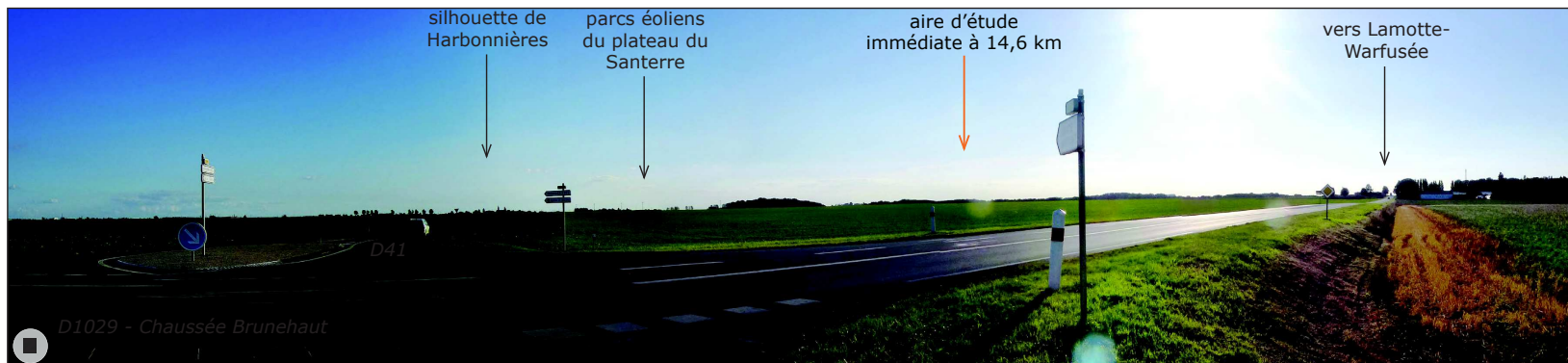
c- Perception de l'aire d'étude immédiate du projet de Thennes depuis le Coeur du Santerre

> Les points de vue depuis l'itinéraire de la D1029 (ex-N29 - Chaussée Brunehaut) et depuis l'itinéraire de l'A29



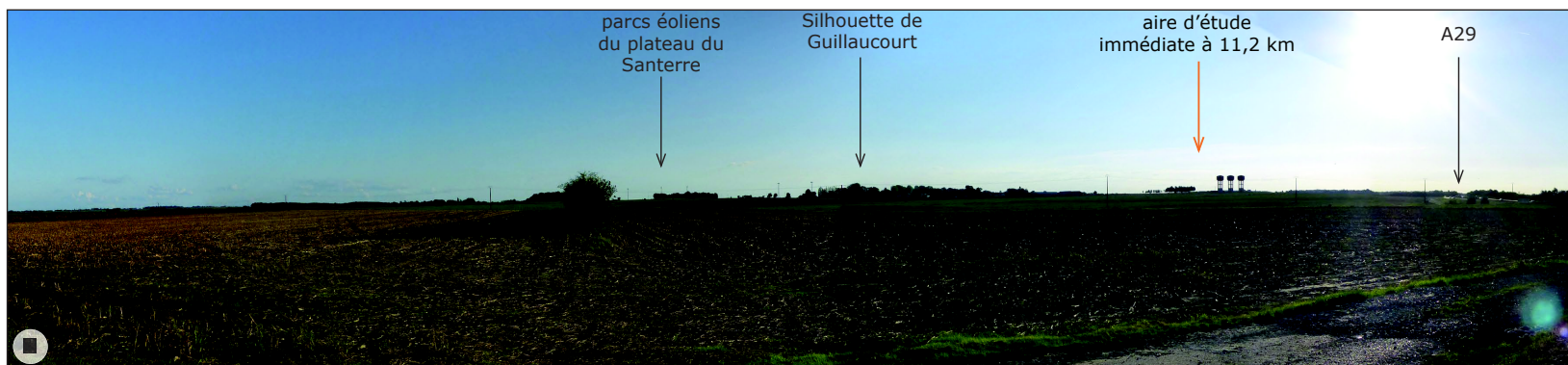
➤ Vue panoramique depuis la D1029 entre Lamotte-Warfusée et Villers-Bretonneux.

Depuis l'itinéraire de la D1029, les vues panoramiques sont très larges et profondes. Depuis cette vue, les silhouettes des villages-bosquets se détachent de l'horizon. L'aire d'étude immédiate se trouve à plus de 8,3 km à l'arrière-plan, dans la continuité des parcs éoliens du plateau du Santerre. **La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible.**



➤ Vue panoramique depuis la D1029 à l'intersection avec la D41.

Depuis ce point de vue, les silhouettes des villages-bosquets sont également bien lisibles. L'aire d'étude immédiate se trouve à plus de 14,6 km à l'arrière-plan, dans la continuité des parcs éoliens du plateau du Santerre. **La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible du fait de l'éloignement.**

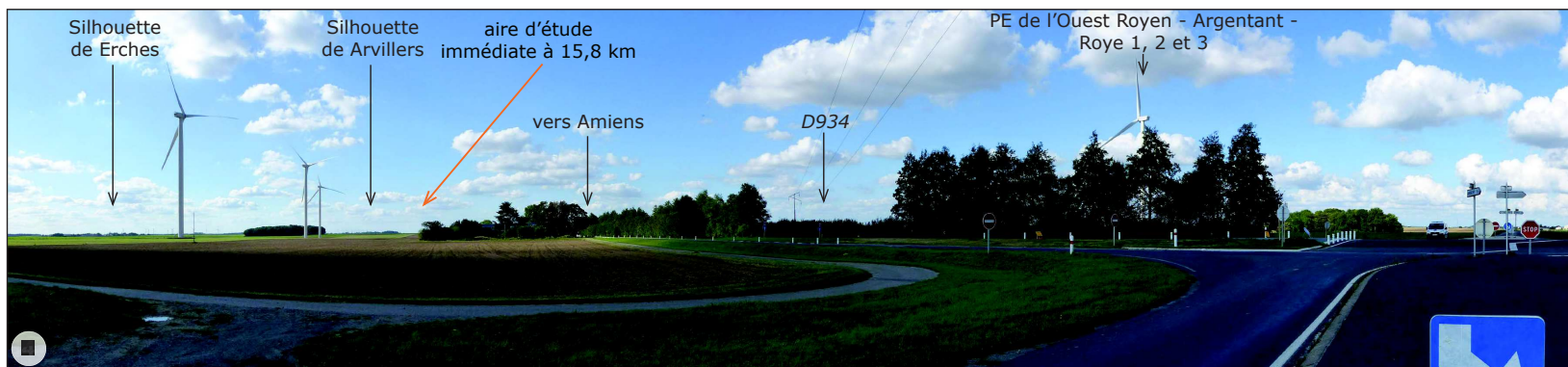


➤ Vue panoramique depuis la D337 au passage de l'A29 entre Bayonvillers et Harbonnières.

Cette vue panoramique illustre bien les différents points de repère caractéristiques du plateau du Santerre : axes de circulation, châteaux d'eau, villages-bosquets, éoliennes... L'aire d'étude immédiate est distante de plus de 11,2 km à l'arrière-plan, dans la continuité des parcs éoliens du plateau du Santerre.

La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible.

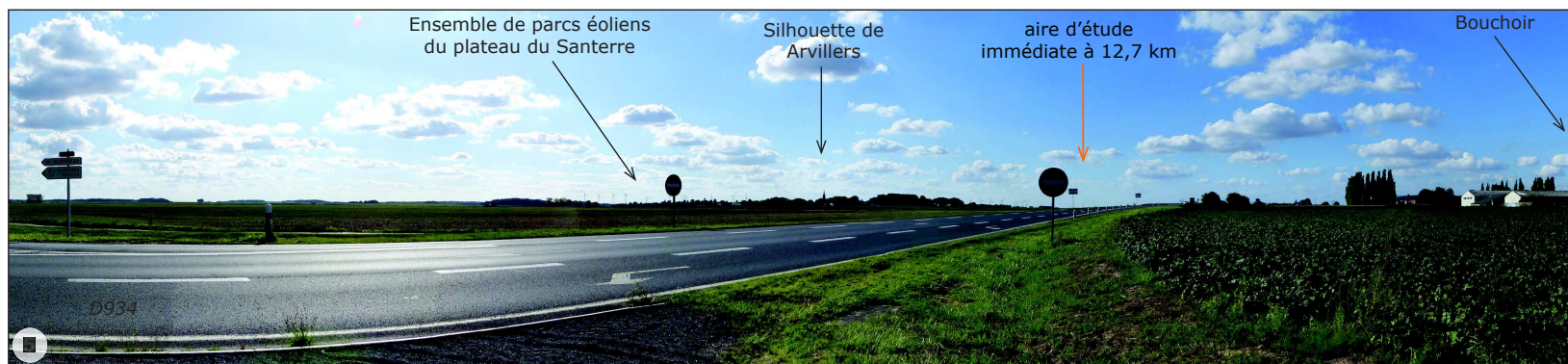
> Les points de vue depuis l'itinéraire de la D934, axe Roye-Amiens



➤ **Vue panoramique depuis la D934 à la hauteur du bourg de Andechy.**

A la sortie nord-ouest de Roye, l'itinéraire de la D934 est accompagné par le parc éolien de l'Ouest Roye. Les silhouettes de villages-bosquet du Santerre sont bien lisibles. L'aire d'étude immédiate se situe à plus de 15,8 km dans le champ de vision qui s'ouvre dans l'axe de cette ancienne voie romaine.

La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible du fait de l'éloignement.

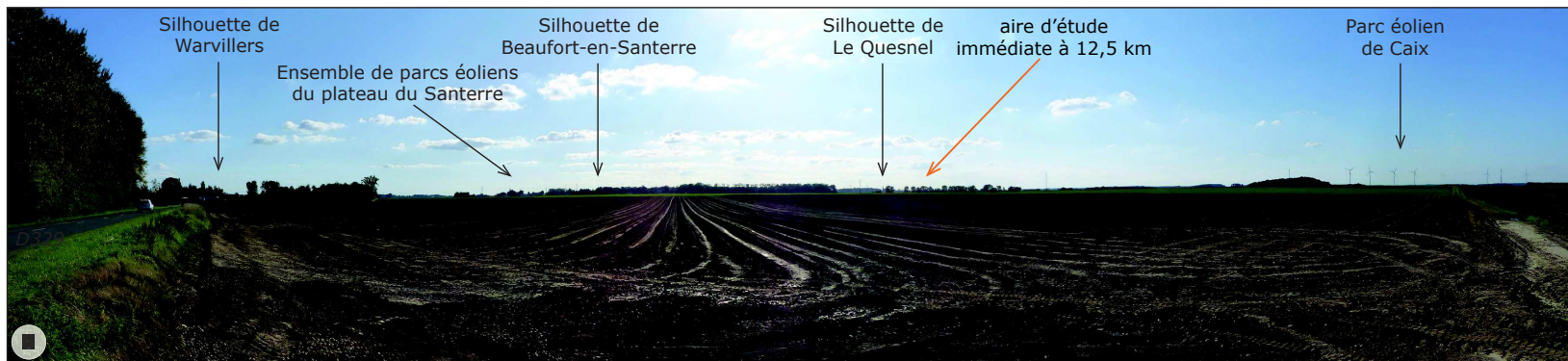


➤ **Vue panoramique depuis la D934 à la hauteur de Bouchoir.**

La D934 contourne Bouchoir par le sud-ouest. L'ensemble de parcs éoliens du sud-ouest du plateau du Santerre se découpe à l'arrière de la silhouette d'Arvillers. L'aire d'étude immédiate se situe dans la continuité de cet horizon, à plus de 12,7 km du point de vue.

La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible du fait de l'éloignement et du contexte éolien.

> Point de vue depuis l'itinéraire de la D329, entre Rosières et Bouchoir

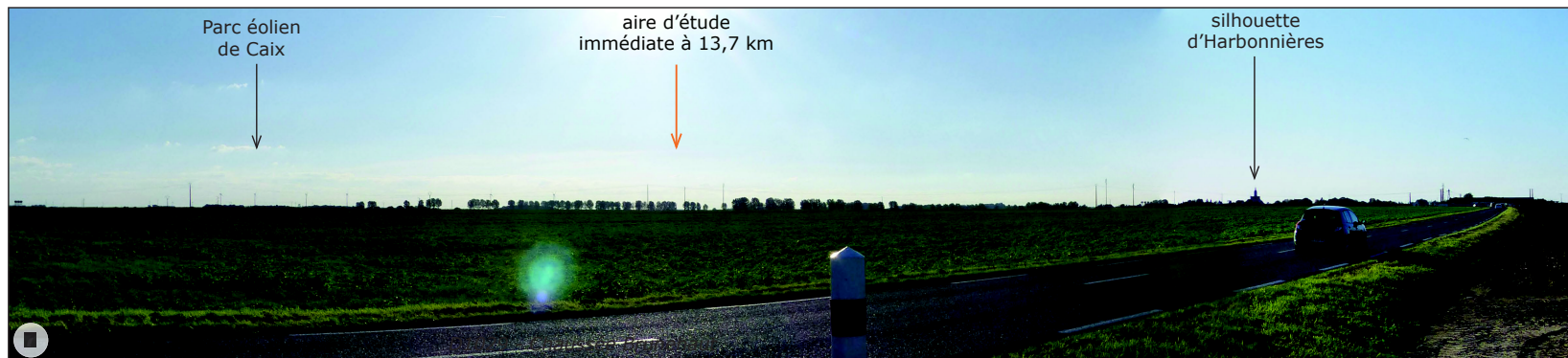


➤ **Vue panoramique depuis la D329, entre Rosières et Bouchoir.**

La D329 traverse le cœur du Santerre du nord au sud. Depuis cet axe, les silhouettes des villages-bosquets et les parcs éoliens du Santerre sont bien lisibles. L'aire d'étude immédiate se situe à plus de 12,5 km du point de vue, dans la direction du bourg du Quesnel.

La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible du fait de l'éloignement et du contexte éolien.

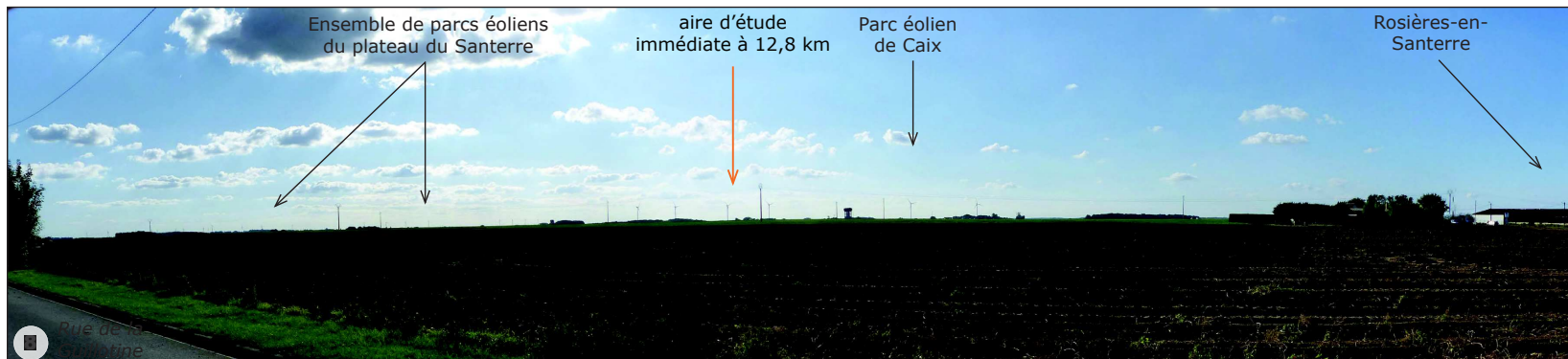
> Les points de vue aux abords des bourgs du Coeur du Santerre



➤ Vue panoramique à l'approche du bourg de Harbonnières, sur la D337.

Harbonnières se situe à environ 13 km au nord-est de l'aire d'étude immédiate. Le champ de vision s'ouvre sur le paysage caractéristique du plateau du Santerre, marqué aux arrières-plans par des parcs éoliens. L'aire d'étude immédiate se trouve dans la continuité de ces parcs, sans effet de rupture d'échelle.

La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible.



➤ Vue panoramique depuis les limites du bourg de Rosières-en-Santerre, rue de la Guillotine.

Rosières-en-Santerre se situe à plus de 12,8 km à l'ouest de l'aire d'étude immédiate. La vue panoramique qui s'ouvre depuis les limites ouest du bourg est marquée par les parcs éoliens du Santerre. Le projet de Thennes s'inscrit dans ce champ de vision, à l'arrière-plan.

La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible du fait de l'éloignement et du contexte éolien établi.



➤ Vue panoramique depuis la sortie ouest du bourg de Arvillers sur la D54.

Depuis Arvillers, l'ensemble des parcs éoliens du sud-ouest du Santerre est bien visible, formant un effet de perspective à la limite du basculement du plateau vers la vallée de l'Avre. L'aire d'étude immédiate s'inscrit dans cette perspective, à plus de 11,2 km du point de vue.

La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible du fait de l'éloignement et du contexte éolien.

d- Perception de l'aire d'étude immédiate du projet de Thennes depuis les édifices et sites protégés situés dans le Coeur du Santerre

| AE | UP | COMMUNE | MONUMENT | TYPE | EPOQUE | ELEMENT | SITUATION | PROPRIETE | PROTECTION | ZVI |
|-----|----|----------------------|---------------------|------|-------------------------|--------------------|--------------|-----------|------------|-------------------------|
| AEE | PS | BEAUFORT EN SANTERRE | EGLISE | HAUT | 12EME SIECLE | | CENTRE BOURG | PUBLIQUE | IMH | potentiellement visible |
| AEE | PS | HARBONNIERES | EGLISE | HAUT | 15EME-16EME-17EME | | CENTRE BOURG | PUBLIQUE | CMH | potentiellement visible |
| AEE | PS | LAMOTTE WARFUSEE | EGLISE SAINT PIERRE | HAUT | 20EME SIECLE | EGLISE EN TOTALITE | CENTRE BOURG | COMMUNALE | CMH | potentiellement visible |
| AEE | PS | VAUVILLERS | EGLISE SAINT ELOI | HAUT | 12EME-16EME-17EME-18EME | CHCEUR-TRANSEPT | CENTRE BOURG | COMMUNALE | IMH | potentiellement visible |

EGLISE DE BEAUFORT-EN-SANTERRE

Inscrit Monument Historique

Elément protégé = L'église



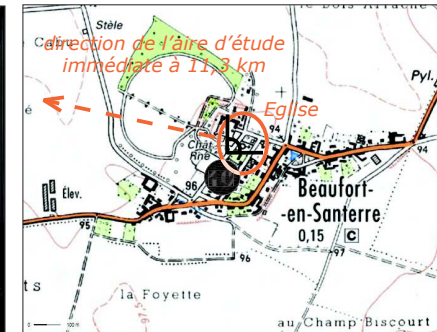
L'église de Beaufort-en-Santerre se situe en limite nord du centre-bourg. Le château de Beaufort et son parc arboré entouré de hauts murs en briques se trouvent entre l'édifice du XIIème et l'aire d'étude immédiate pour le projet de parc éolien de Thennes. Il n'y a donc pas de vue dégagée depuis les abords de l'église, en direction du projet. **La sensibilité de ce monument protégé éloigné d'environ 11,3 km à l'est des limites de l'aire d'étude immédiate reste donc faible à nulle du fait de l'environnement proche qui fait obstacle visuel dans la direction du projet de Thennes.**



Vue panoramique sur l'église de Beaufort-en-Santerre et son environnement



Vue panoramique sur la silhouette de Beaufort-en-Santerre depuis Warvillers



EGLISE D'HARBONNIERES
Classé Monument Historique
Elément protégé = L'église

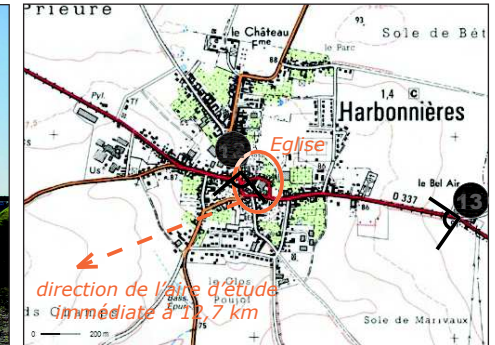
L'église d'Harbonnières se situe à la limite nord de l'aire d'étude intermédiaire, au coeur du centre-bourg. Ce monument des XV^{ème}, XVI^{ème} et XVII^{ème} a échappé à la destruction des 1^{ère} et 2nde Guerres Mondiales, et se trouve aujourd'hui dans un environnement urbain de la reconstruction. Il n'y a pas de vue dégagée depuis les abords de l'église en direction du projet de Thennes. Depuis la D337, le clocher et l'aire d'étude se trouvent en intervisibilité, mais à plus de 13 km du point de vue. **La sensibilité de ce monument protégé éloigné d'environ 12,7 km du projet de Thennes est donc faible.**



➔ Vue panoramique sur l'église de Harbonnières dans le centre-bourg



➔ Vue panoramique sur la silhouette d'Harbonnières depuis la D337

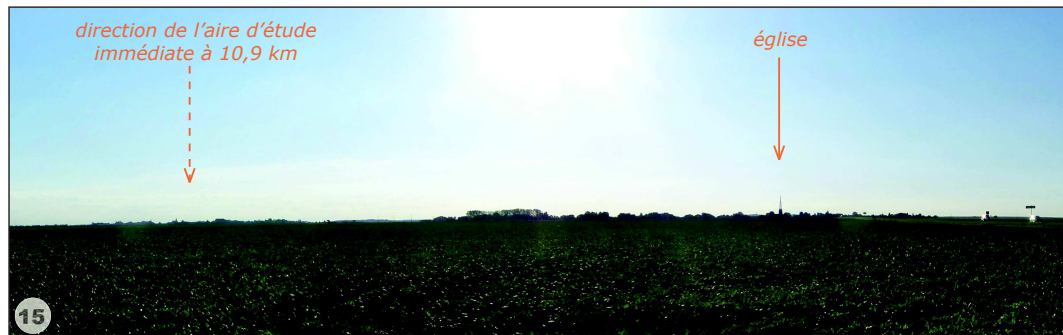


EGLISE SAINT PIERRE DE LAMOTTE-WARFUSEE
Classé Monument Historique
Elément protégé = L'église en totalité

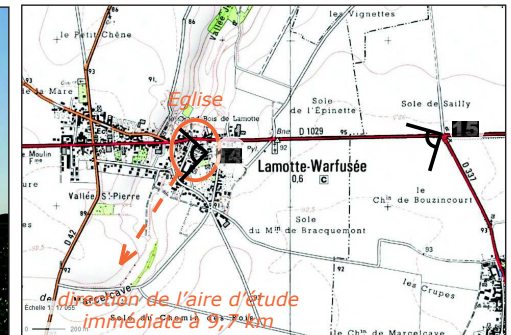
L'église Saint-Pierre de Lamotte Warfusée est un monument de la Reconstruction. Elle se caractérise par une architecture remarquable mais également par sa flèche ajourée qui domine le village. Située dans un environnement arboré et bâti, et éloignée de plus de 9,7 km de l'aire d'étude immédiate, aucune vue dégagée ne s'ouvre depuis l'église vers le projet ; depuis la D1029, le clocher et l'aire d'étude se trouvent en intervisibilité, mais à plus de 10km du point de vue. **La sensibilité de ce monument protégé est donc faible.**



➔ Vue panoramique sur l'église de Lamotte-Warfusée

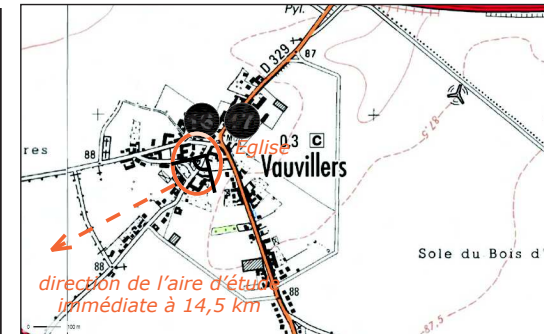


➔ Vue panoramique sur la silhouette de Lamotte-Warfusée depuis la D1029



EGLISE SAINT ELOI DE VAUVILLERS**Inscrit Monument Historique***Elément protégé = L'église*

L'église Saint-Eloi de Vauvillers, dont la partie la plus ancienne date du XIIème siècle, a échappé à la destruction des 1ère et 2nde Guerres Mondiales. Elle se situe au coeur du bourg, dans un espace caractéristique du plateau du Santerre : mail de tilleuls, place ouverte cadrée par des façades en briques et longée par un axe traversant. Il n'y a pas de vue dégagée depuis les abords de l'église en direction du projet de Thennes. **La sensibilité de ce monument protégé éloigné de 14,5 km du projet de parc éolien de Thennes est donc faible à nulle.**



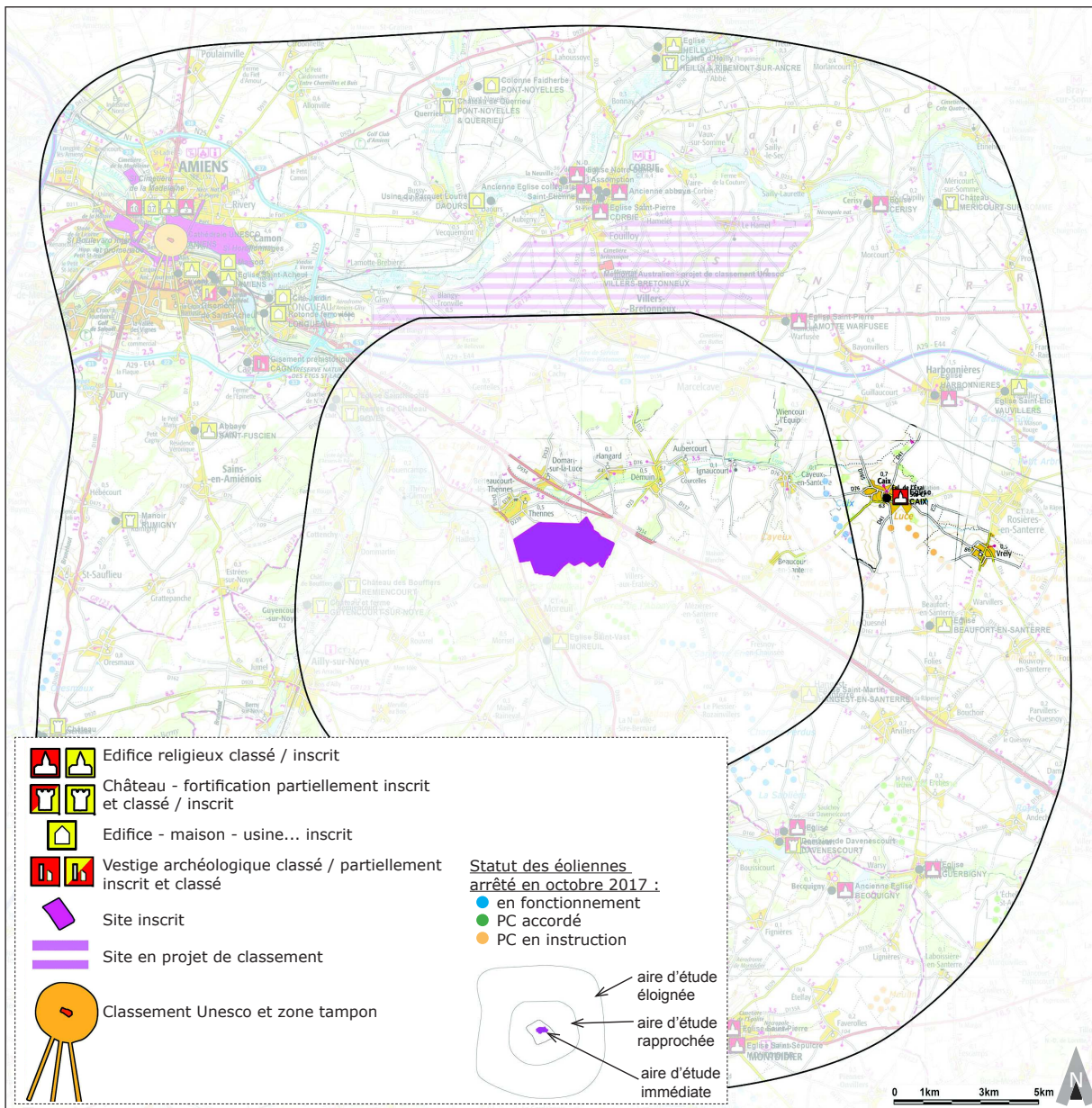
Vues panoramiques sur l'église de Vauvillers et sur l'environnement du village, depuis la D329 qui traverse le bourg

SENSIBILITE/COEUR DU SANTERRE

Le paysage du Coeur du Santerre est déjà marqué par la présence de nombreux parcs éoliens en service. D'autres silhouettes caractéristiques ponctuent également les larges vues panoramiques qui s'ouvrent dans ce paysage d'openfield : silhouettes de villages-bosquets, clochers d'églises protégées ou non, châteaux d'eau ...

L'aire d'étude immédiate du projet de Thennes se trouve dans la continuité d'un grand ensemble de parcs éoliens quasi continu, implanté à la limite sud ouest de l'unité paysagère, au basculement vers la vallée de l'Avre. **La sensibilité de l'unité paysagère du Coeur du Santerre vis à vis du projet de parc éolien de Thennes est donc globalement faible du fait de son éloignement d'au moins 8 km, et de la situation du projet dans la continuité du contexte éolien établi.**

3 SANTERRE / LA VALLEE DE LA LUCE



a- La Vallée de la Luce :

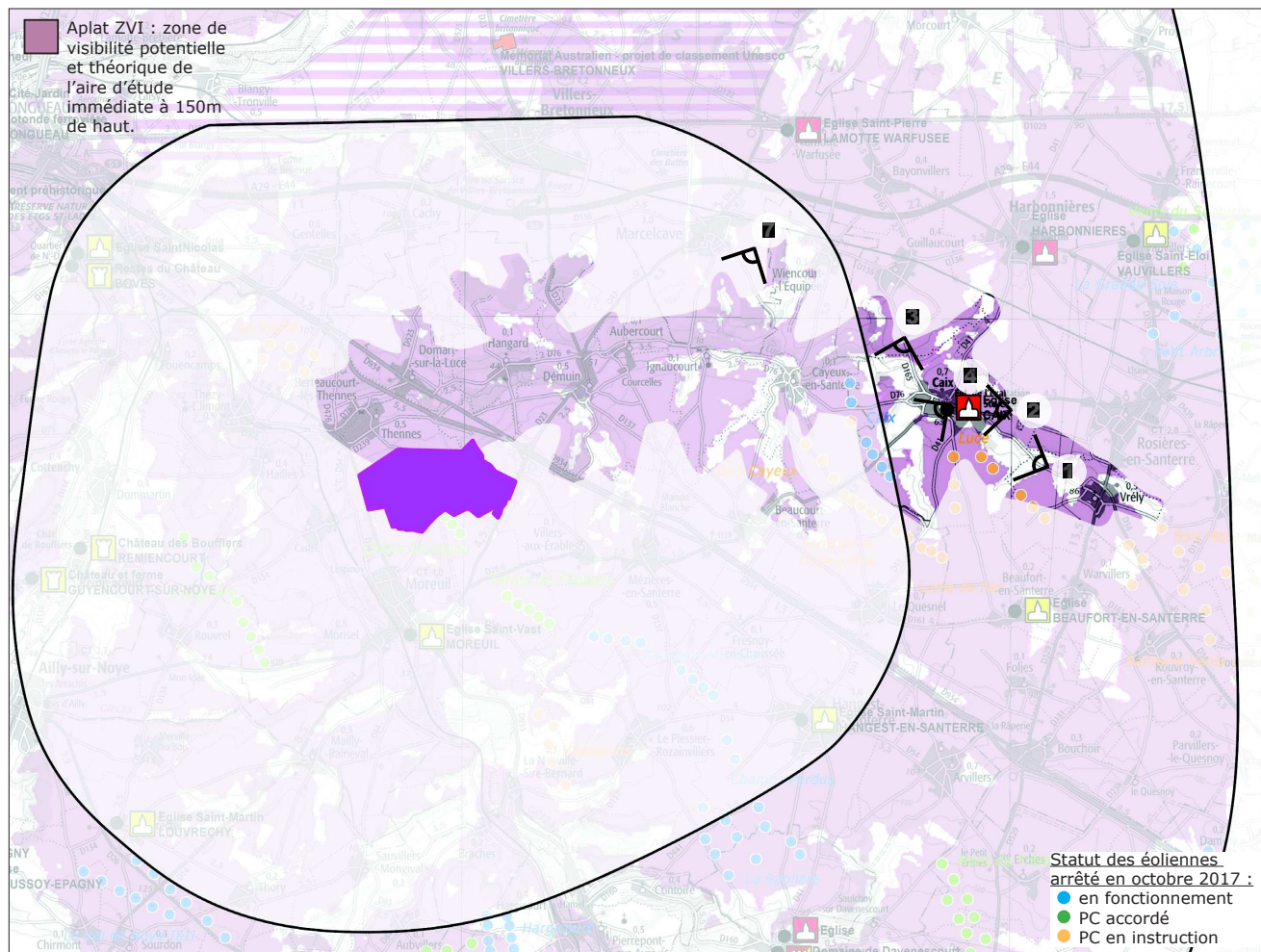
Eloignée des axes de circulation, la vallée de la Luce forme une discrète incision à travers les horizons céréaliers du plateau du Santerre. Ses méandres, leur végétation ripisylve et les quelques éléments d'architecture ancienne, la distinguent des paysages d'openfield alentour.

«La modeste vallées de la Luce s'étend sur quinze kilomètres, entre le village de Caix et la commune de Thennes, point de confluence de l'Avre. Le paysage est défini par les limites topographiques de la vallée, prolongée par ses vallées sèches adjacentes.»

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée du projet de Thennes, ce sont les premiers kilomètres amont de la vallée de la Luce qui sont concernés par l'étude, autour du bourg de Caix.

*Extraits de l'Atlas des Paysages de la Somme.

Carte de localisation de l'unité paysagère de la Vallée de la Luce à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



➔ Carte de l'unité paysagère de la Vallée de la Luce - patrimoine protégé et aplat ZIV

La carte de visibilité théorique avec aplat ZIV présentée ci-contre, montre que **le projet de parc éolien de Thennes est potentiellement visible depuis une partie des coteaux de la vallée de la Luce amont.**

Les points de repère et points d'appel visuel :

> Le clocher de l'église de Caix

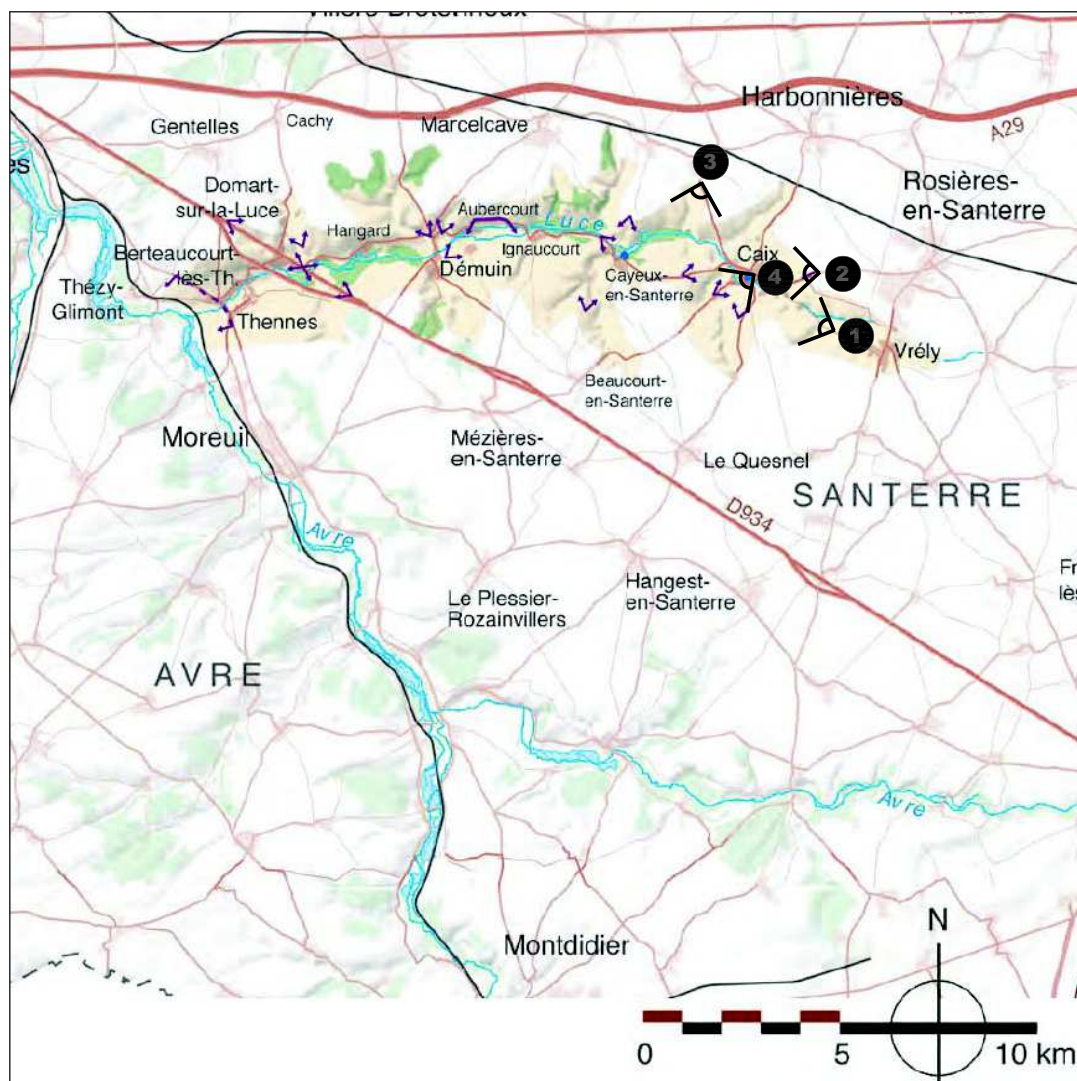


> Les équipements d'irrigation des parcelles et les châteaux d'eau, souvent mis en couleur et bien visibles de loin témoignent d'un mode d'exploitation intensif d'une terre qui ne retient pas l'eau.



> Les parcs éoliens, dont plusieurs sont encore à l'instruction, ou en cours de construction, étendent cette nouvelle échelle dans le paysage. Visibles de loin, et répartis sur l'ensemble du territoire du plateau du Santerre couvert par l'aire d'étude éloignée, ils apparaissent dans la plupart des champs de vision, plus ou moins éloignés.





Cartographie des éléments caractéristiques du paysage. Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme

b- Les paysages de la vallée de la Luce - description extraite de l'Atlas des Paysages de la Somme :

«Éléments caractéristiques du paysage

> Un sillon ripisylve creusé dans le plateau céréalier : La vallée de la Luce se signale dans les horizons céréaliers du Santerre par une masse boisée, révélant l'humidité d'une dépression et des versants trop pentus pour être mis en culture.

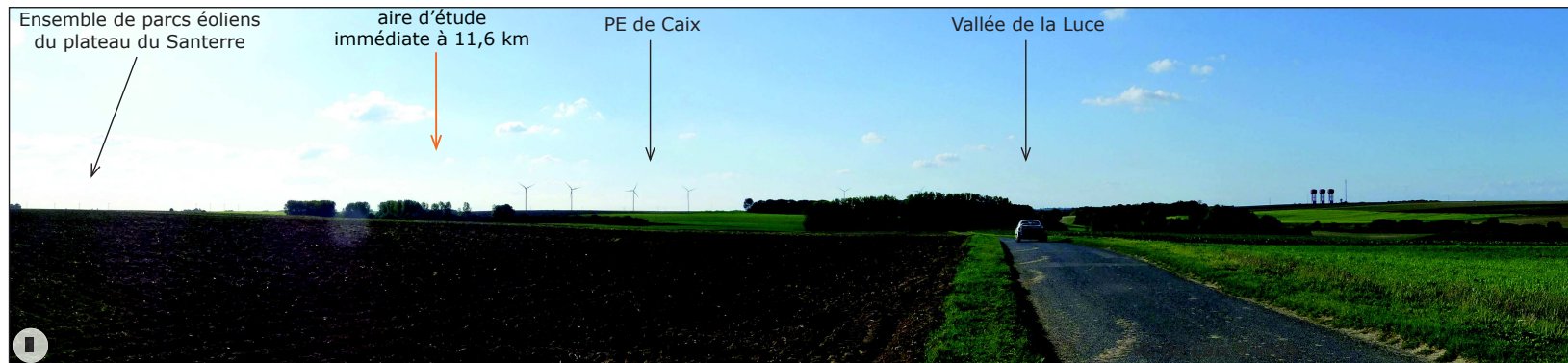
> Au loin, la silhouette du triple château d'eau est un des repères caractéristiques du Santerre, où les besoins d'irrigation, conjugués à la porosité naturelle des sols, conduisent à multiplier les ouvrages d'art.

> Un clocher émergeant des frondaisons d'une dépression : La découverte du village de Caix, depuis le sud, par les routes départementales 28 ou 41, met en perspective la silhouette du clocher cerné de tourelles, émergeant des frondaisons de la vallée. A l'arrière-plan, se devinent les villages-bosquets de Guillaucourt et Harbonnières.»

* Extraits de l'Atlas des Paysages de la Somme

c- Perception de l'aire d'étude immédiate du projet de Thennes depuis la Vallée de la Luce

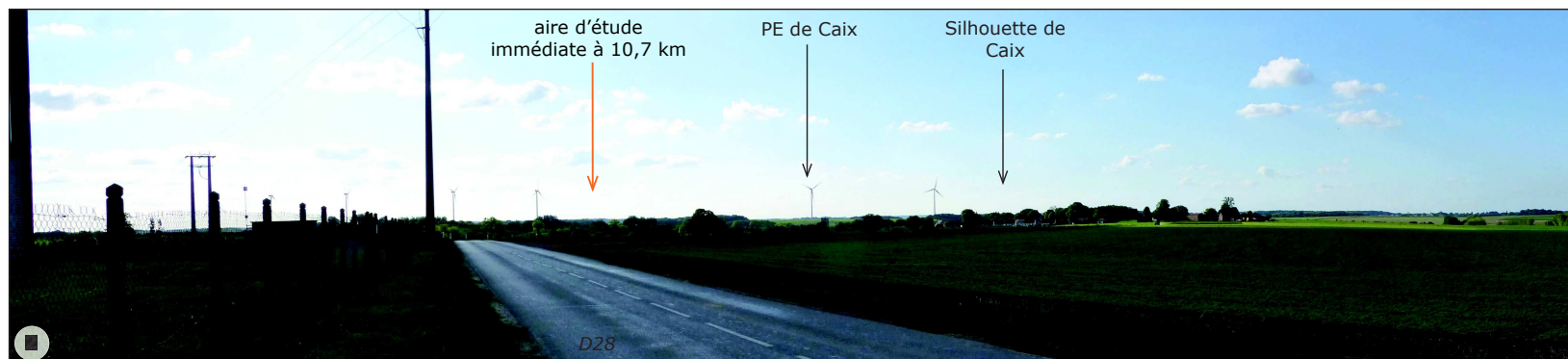
> Les points de vue depuis l'amorce de la vallée de la Luce, autour de Caix



➤ Vue panoramique depuis la Voie Communale de Caix à Vrély.

A l'amorce de la Vallée de la Luce, le panorama se caractérise par un ensemble de repères caractéristiques relativement proches : châteaux d'eau, masses boisées, éoliennes... L'aire d'étude immédiate du projet de Thennes se situe à plus de 11,6 km à l'arrière de ce champ de vision, dans la continuité des autres parcs éoliens du plateau du Santerre.

La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible en raison de l'éloignement.

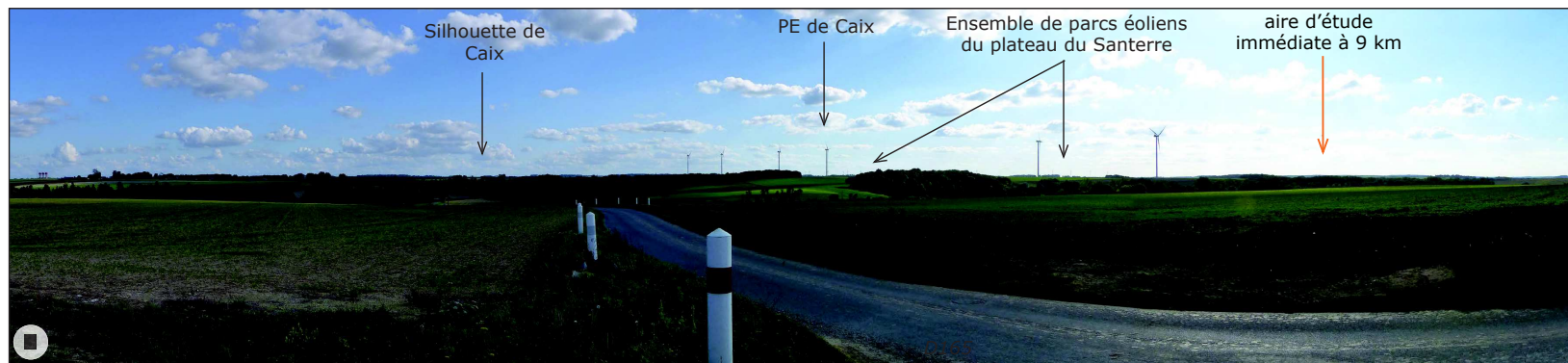


➤ Vue panoramique depuis la D28 à la hauteur des 3 châteaux d'eau.

Au basculement vers la vallée de la Luce, c'est le parc éolien de Caix qui souligne la ligne du plateau, à l'arrière de la silhouette du bourg de Caix.

L'aire d'étude immédiate se situe à plus de 10,7 km à l'arrière de ce champ de vision.

La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible du fait de l'éloignement et du contexte éolien proche.



➤ Vue panoramique depuis la D165, au nord de Caix.

La vue panoramique qui s'ouvre depuis le nord de la Vallée de la Luce s'ouvre également par les repères caractéristiques du plateau du Santerre. L'aire d'étude immédiate du projet de Thennes se situe à 9 km à l'arrière-plan dans la continuité de l'ensemble de parcs éoliens du Santerre.

La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible du fait de l'éloignement et du contexte éolien établi.

d- Perception de l'aire d'étude immédiate du projet de Thennes depuis les édifices et sites protégés situés dans la Vallée de la Luce

| AE | UP | COMMUNE | MONUMENT | TYPE | EPOQUE | ELEMENT | SITUATION | PROPRIETE | PROTECTION | ZVI |
|-----|----|---------|----------|------|--------------------------|---------|--------------|-----------|------------|-------------------------|
| AEE | VL | CAIX | EGLISE | HAUT | 13EME-15EME-16EME SIECLE | | CENTRE BOURG | PUBLIQUE | CMH | potentiellement visible |

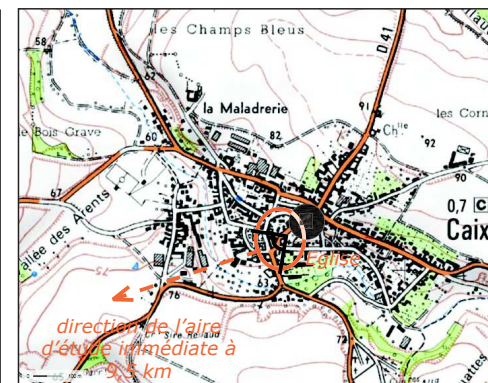
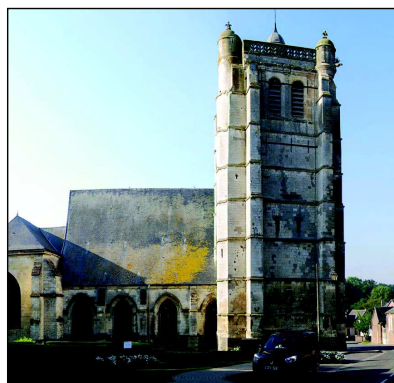
EGLISE DE CAIX

Classée Monument Historique

Élément protégé = L'église



L'église de Caix, classée Monument Historique, possède une nef du XIV^{ème} siècle et un clocher de XVI^{ème} siècle. Implantée à flanc de coteau, dans le centre-bourg, l'église est située au bord de l'une des traversées principales de Caix. Depuis les abords de ce monument, la vue s'ouvre au dessus des premiers-plans bâtis et de l'horizon arboré des coteaux.
L'aire d'étude immédiate pour le parc éolien de Thennes se situe à plus de 9,5 km à l'ouest du point de vue, sur le plateau. Du fait de cet éloignement et des obstacles visuels situés aux premiers-plans, la sensibilité patrimoniale est faible depuis ce monument.

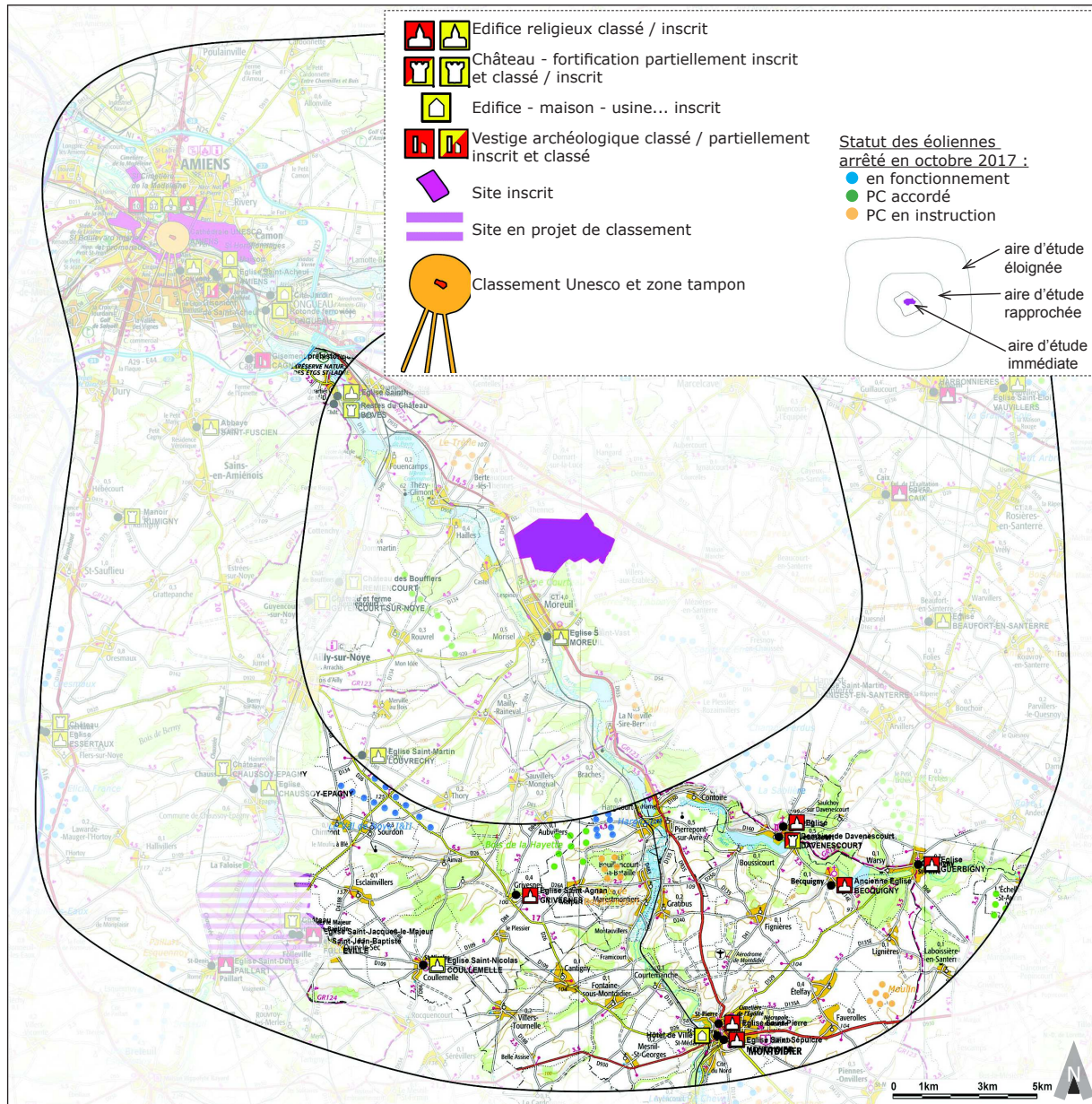


vue panoramique sur l'église de Caix et son environnement proche dans le centre-bourg de Caix

SENSIBILITE/VALLEE DE LA LUCE

Les vues qui s'ouvrent depuis la partie de Vallée de la Luce concernée par l'aire d'étude éloignée, autour du bourg de Caix principalement, mettent en évidence les points de repères caractéristiques du plateau du Santerre : masses boisées en rebord de plateau, châteaux d'eau, éoliennes proches et lointaines. Dans ce contexte paysager, l'aire d'étude immédiate du projet de Thennes est distante de plus d'une dizaine de kilomètres, à l'arrière-plan. Depuis le fond de vallée, les vues se limitent aux boisements des coteaux. **La sensibilité de l'unité paysagère de la Vallée de la Luce vis à vis du projet de parc éolien de Thennes est donc globalement faible du fait de son éloignement, et de la situation du projet dans la continuité du contexte éolien établi.**

4 SANTERRE / LA VALLEE DE L'AVRE



L'unité paysagère de la vallée de l'Avre matérialise la limite sud de l'aire d'étude éloignée pour le projet de parc éolien de Thennes.

Elle se caractérise par :

- > la confluence de deux rivières : l'Avre et les Trois-Doms, à Pierrepont-sur-Avre
- > une limite géographique, entre les départements de la Somme et de l'Oise,
- > un axe historique : des traces d'occupation depuis l'époque néandertalienne ont été observées dans la vallée
- > un pôle industriel, en particulier à Moreuil (dans l'aire d'étude rapprochée).

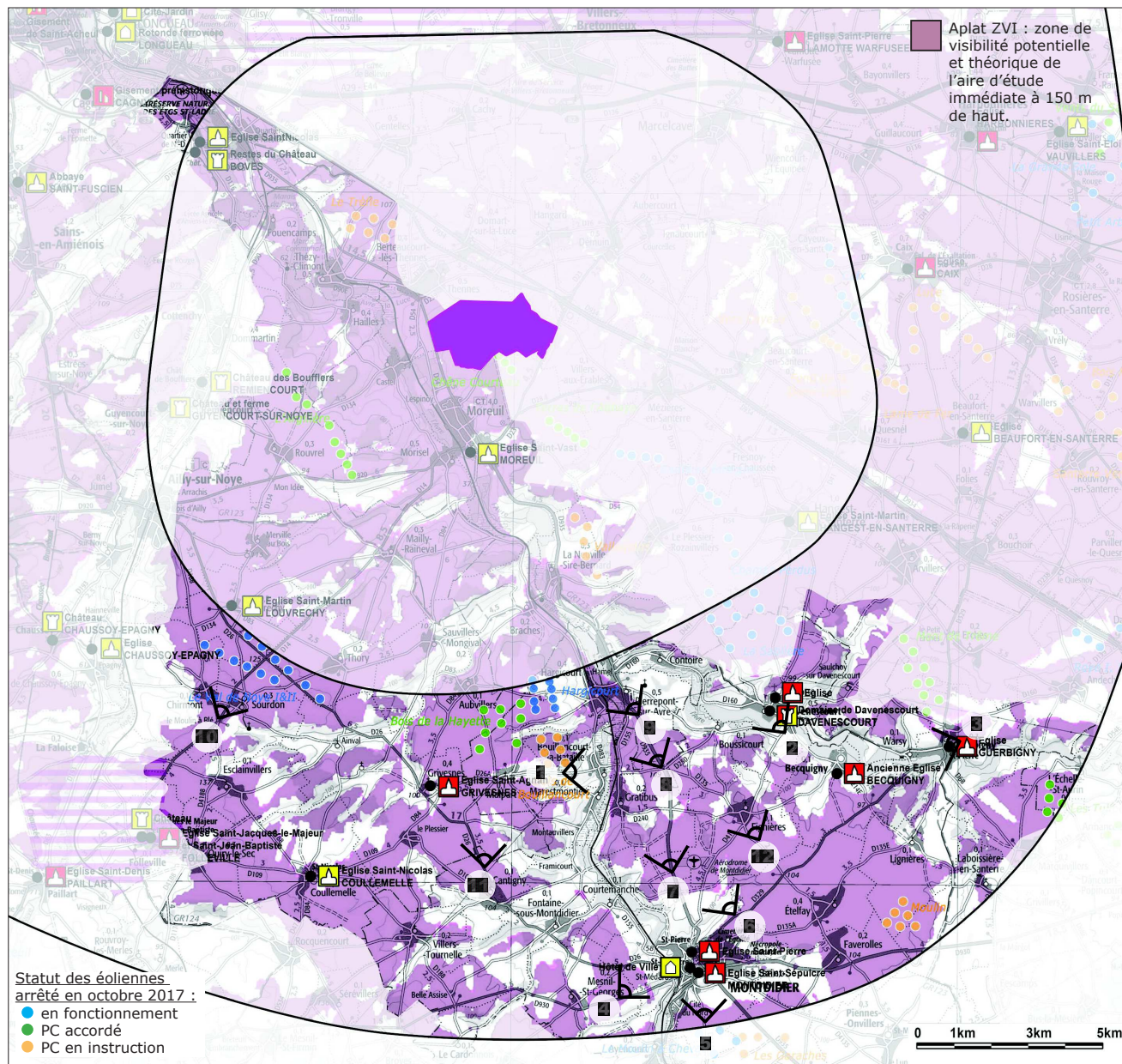
«Orientée selon un axe synclinal sud-est/nord-ouest, la vallée est entaillée dans le plateau avec une dissymétrie de versant très nette. Le versant nord est relativement continu ; très tôt fut aménagée une route à flanc de coteau desservant les villages de la vallée (...). Par opposition, le versant sud est entaillé d'une succession de vallées sèches et profondes.»*

«Par opposition aux terres ouvertes du plateau, les routes et les chemins de fond de vallée découvrent des paysages ombragés, dont les perspectives sont cadrées et les parcours dictés par la géographie.»*

Les boisements soulignent le rebord du plateau et annoncent le basculement vers les vallons humides.

*Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme.

Carte de localisation de l'unité paysagère de la Vallée de l'Avre à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

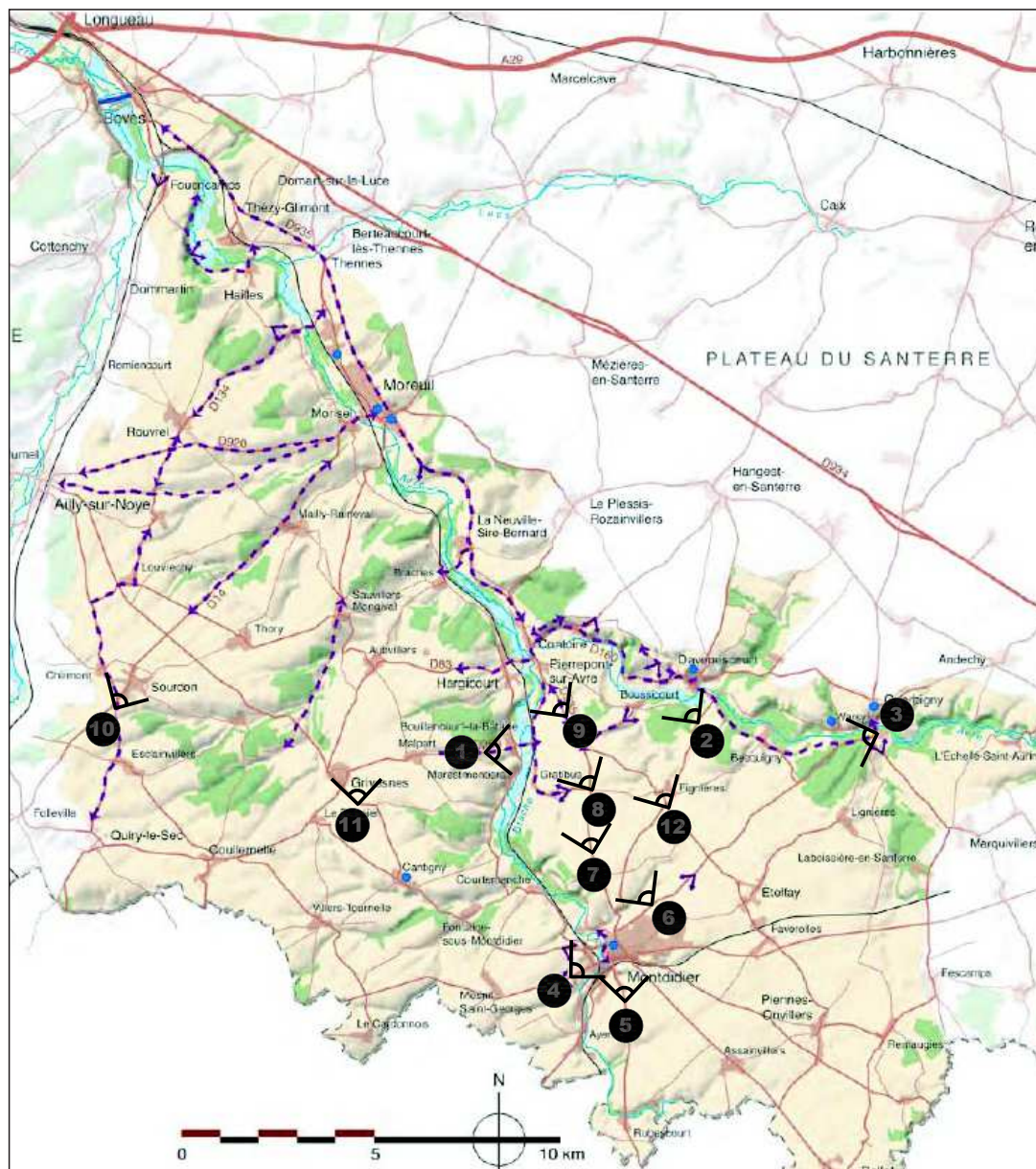


La carte de visibilité théorique avec aplat ZIV présentée ci-contre, montre que **le projet de parc éolien de Thennes est potentiellement visible depuis les coteaux et replats de l'unité paysagère de la Vallée de l'Avre, mis à part les fonds de vallées et vallons qui restent en zone « hors ZIV ».**

Les points de repère et points d'appel visuel :

> Les parcs éoliens, dont plusieurs sont encore à l'instruction, ou en cours de construction, étendent cette nouvelle échelle dans le paysage. Visibles de loin, et répartis sur l'ensemble du territoire du plateau du Santerre couvert par l'aire d'étude éloignée, ils apparaissent dans la plupart des champs de vision, plus ou moins éloignés.





b- les paysages de la vallée de l'Avre - description extraite de l'Atlas des Paysages de la Somme :

«Éléments caractéristiques du paysage

> Plateau vallonné, entaillé de vallées humides et de leurs réseaux adjacents de vallées sèches. Topographie caractéristique des vallées calcaires, présentant des versants dissymétriques

> Dans les vallées, plans d'eau, étangs, ballastières, anciennes tourbières ; peupleraies et progression ; pêche et chasse ; boisements sensiblement plus nombreux que sur le plateau du Santerre voisin

> Qualité des sites d'implantation des villes et des villages de la vallée ; promontoires, points de confluence, croisements de routes, etc. Importance de la structuration de l'urbanisation autour des chaussées traversant les rivières, ainsi que des liaisons territoriales empruntant les cavées ; Villages allongés dans les vallées, limités dans leur extension par la topographie naturelle entre rivière et coteau, ou édifiés à la confluence de vallons ; Villages-bosquets sur le plateau

> Ancienne voie romaine (D935) ; patrimoine médiéval, (Moreuil, Boves) ; architecture de la Reconstruction (Moreuil, Montdidier, Grivesnes)

> Tradition industrielle (Moreuil)

> Phénomène de périurbanisation sensible et en progression aux abords d'Amiens

Structures paysagères majeures.

> Le site de Boves à la confluence de l'Avre et de la Noye (chaussée) ; le site de Montdidier

> Grivesnes et la vallée sèche de Septoutre

> Haute vallée de l'Avre (boisements, diversité des paysages, patrimoine bâti des villages, notamment Davenescourt, Warsy, Guerbigny)

> Sites Natura 2000 ; tourbières de Boves, prairies de Fortmanoir, marais de Thézy-Glimont, marais de Moreuil avec le coteau crayeux adjacent du larris de Génonville»

c- Perception de l'aire d'étude immédiate du projet de Thennes depuis la Vallée de l'Avre

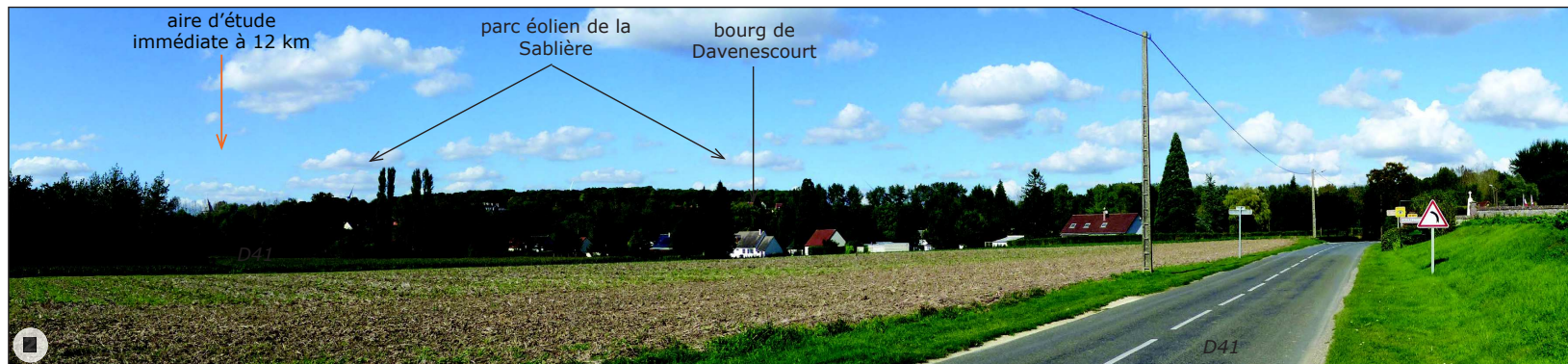
> Les points de vue depuis les structures paysagères majeures selon l'Atlas des Paysages



➤ Vue panoramique depuis la vallée sèche de Septoutre entre Grivesnes et Bouillancourt-la-Bataille.

Cette vallée sèche est orientée ouest/est, vers la vallée de l'Avre. Les légères dépressions du relief mettent en scène des masses boisées ponctuelles. L'aire d'étude immédiate se situe à plus de 11,2 km vers le nord, en dehors du champ de vision

La sensibilité du paysage de la vallée de Septoutre vis à vis du projet de Thennes est nulle.



➤ Vue panoramique sur la vallée de l'Avre depuis le cimetière de Davenescourt.

A l'entrée sud de Davenescourt, la silhouette du village est accompagnée par une végétation ripisylve continue en fond de vallée. Une partie des éoliennes du parc éolien de la Sablière émerge des boisements. L'aire d'étude immédiate se situe à 12 km au nord-ouest, à l'arrière des horizons boisés.

La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible du fait de l'éloignement.

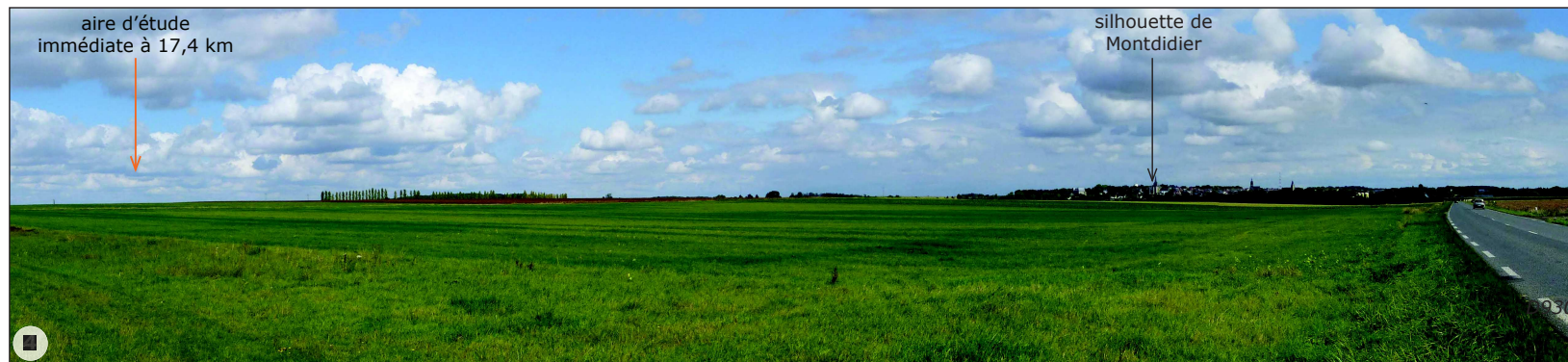


➤ Vue panoramique depuis le bourg de Guerbigny.

Guerbigny s'étend dans la vallée de l'Avre. Une partie du village occupe le coteau nord, en balcon sur la vallée, notamment l'église, classée au titre des Monuments Historiques. L'aire d'étude immédiate se situe à 15,2 km environ au nord-ouest du bourg en dehors du champ de vision.

La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible du fait de l'éloignement.

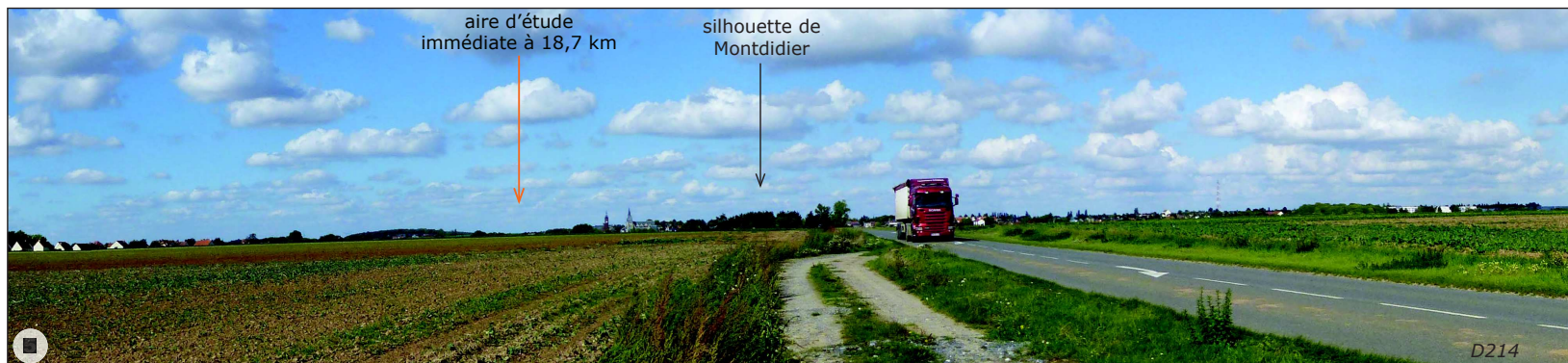
> Les points de vue depuis les abords du site de Montdidier



➤ **Vue panoramique depuis l'entrée ouest de Montdidier sur la D930.**

Depuis cette arrivée sur la ville, sa silhouette caractéristique se découpe sur l'horizon. Elle est d'autant plus lisible qu'il y a peu d'autres éléments verticaux émergeant de l'openfield. L'aire d'étude immédiate se situe à plus de 17,4 km en limite du champ de vision.

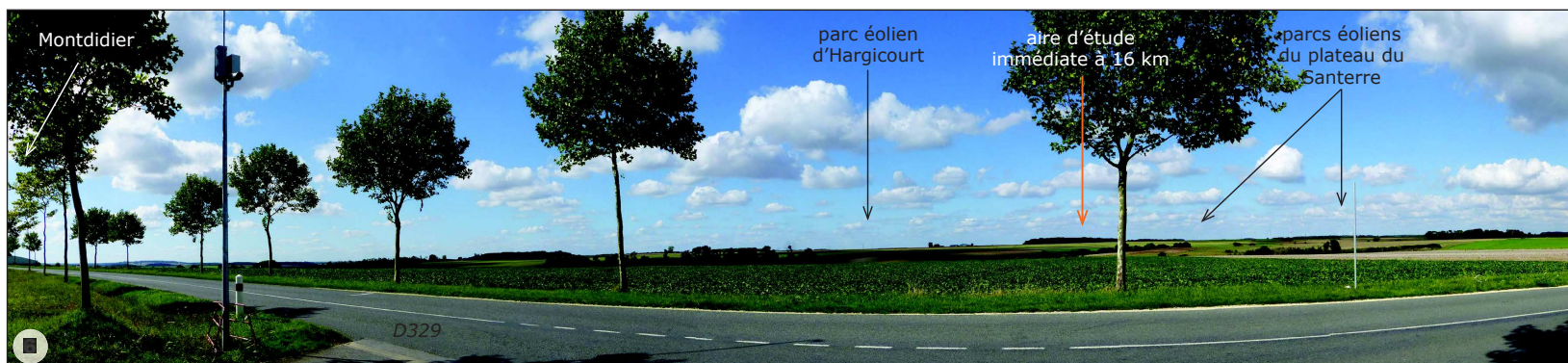
La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible.



➤ **Vue panoramique depuis la D214 au sud de Montdidier.**

L'arrivée sur Montdidier depuis la D214 met également en évidence la silhouette de la ville et ses extensions pavillonnaires. L'aire d'étude immédiate se situe à plus de 18,7 km au nord, à l'arrière de la ville.

La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible du fait de l'éloignement.



➤ **Vue panoramique depuis la D329 à l'entrée est de Montdidier.**

A la sortie nord-est de Montdidier, à la hauteur des extensions pavillonnaires récentes, la vue panoramique est très large et très profonde. Plusieurs parcs éoliens de plateau du Santerre et de la Vallée de l'Avre se découpent sur la ligne d'horizon. L'aire d'étude immédiate se situe à plus de 16 km à l'arrière-plan.

La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible du fait de l'éloignement.

> Les points de vue depuis l'itinéraire de la D935 entre Montdidier et Pierrepont-sur-Avre



➤ **Vue panoramique depuis la D935 à la hauteur de l'aérodrome de Montdidier.**

La D935 suit l'axe de la vallée de l'Avre du sud-est au nord-ouest et traverse un paysage de plateau cultivé en openfield. Seuls les horizons boisés marquant une rupture du relief et plusieurs ensembles de parcs éoliens forment des repères verticaux. L'aire d'étude immédiate se situe à plus de 15 km du centre du champ de vision.

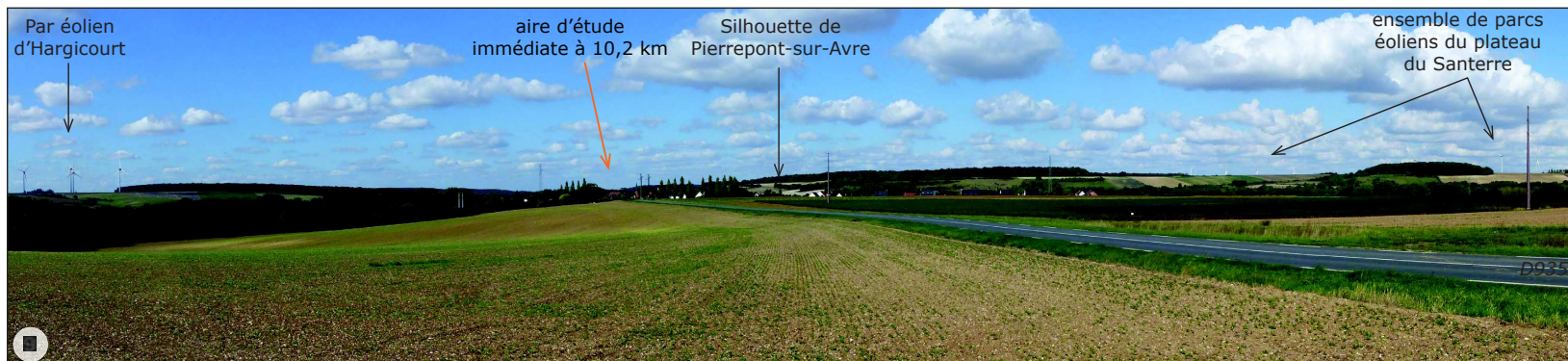
La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible du fait de l'éloignement et du contexte éolien.



➤ **Vue panoramique depuis la D935 à l'intersection avec la D250.**

La perception du paysage est proche de la vue précédente. L'aire d'étude immédiate se situe également au centre du champ de vision, dans l'axe de la route.

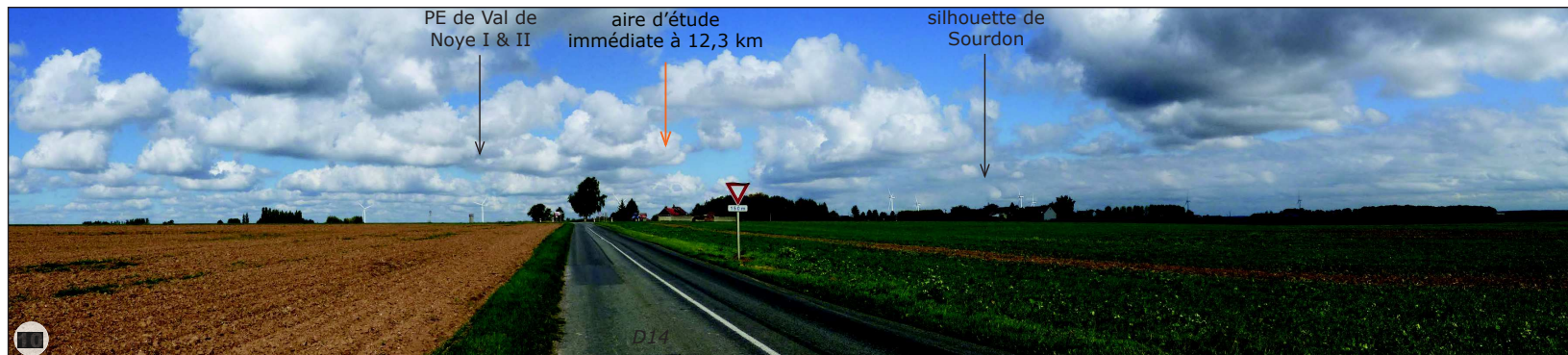
La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible du fait de l'éloignement et du contexte éolien.



➤ **Vue panoramique depuis la D935 à l'arrivée sur Pierrepont-sur-Avre.**

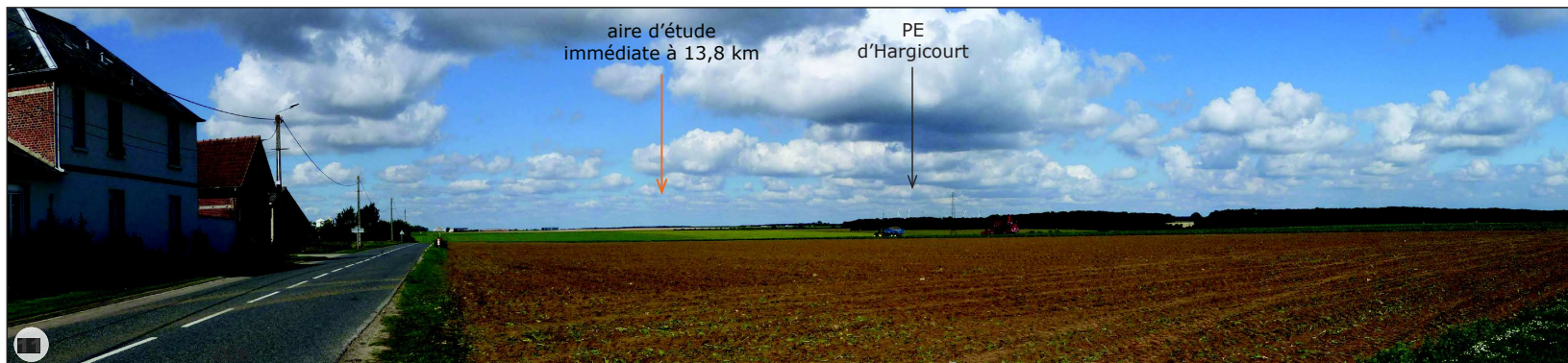
Depuis ce point de vue, les ondulations du relief à la confluence de l'Avre et des Trois Doms sont soulignées par d'importantes masses boisées et plusieurs parcs éoliens qui cadrent le champ de vision. L'aire d'étude immédiate se situe à plus de 10 km dans l'axe de la vallée, à l'arrière-plan. **La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible du fait de l'éloignement et du contexte éolien.**

> Les points de vue aux abords des bourgs de la Vallée de l'Avre



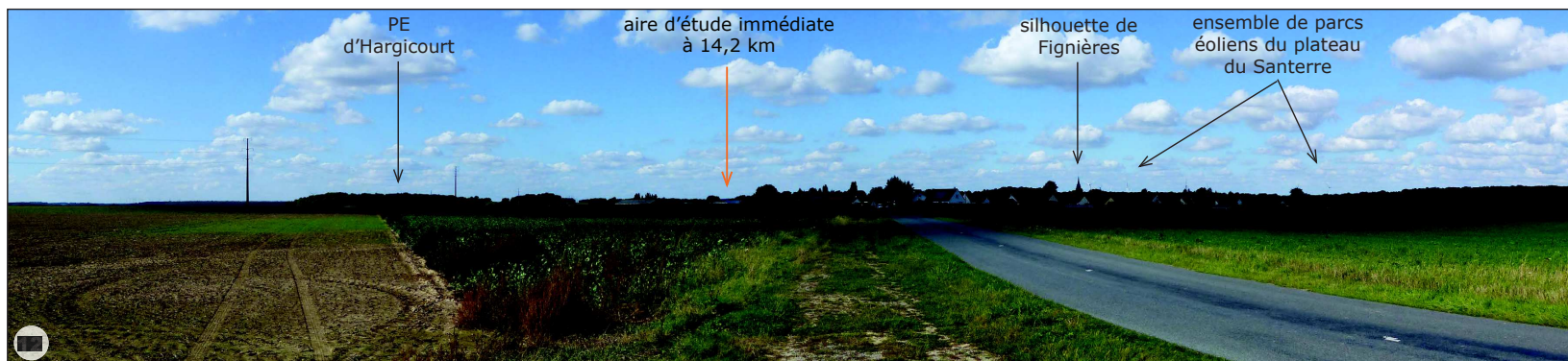
➤ **Vue panoramique depuis l'entrée sud de Sourdon, sur la D14.**

Cette vue panoramique illustre les perceptions depuis les bourgs situés au sud-ouest de l'unité paysagère. Le parc éolien du Val de Noye I&II est proche ; il occupe l'arrière-plan du champ de vision. L'aire d'étude immédiate se situe à plus de 12,3 km dans l'axe du village. **La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes reste faible du fait de l'éloignement et du contexte éolien proche.**



➤ **Vue panoramique depuis la sortie nord de Cantigny.**

Cette vue panoramique illustre les perceptions depuis les bourgs situés au sud de l'unité paysagère. Le champ de vision est large ; le parc éolien d'Hargicourt émerge à l'arrière des coteaux boisés. L'aire d'étude immédiate se situe à plus de 13,8 km vers le nord. **La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible du fait de l'éloignement.**



➤ **Vue panoramique depuis l'entrée sud de Fignières.**

Cette vue panoramique illustre les perceptions depuis les bourgs situés au sud-est de l'unité paysagère. Le champ de vision est large et la silhouette du village-bosquet de Fignières est bien lisible. A l'arrière, se détachent les parcs éoliens d'Hargicourt et ceux du plateau du Santerre. L'aire d'étude immédiate se situe à plus de 14,2 km vers le nord. **La sensibilité de ce point de vue vis à vis du projet de Thennes est faible du fait de l'éloignement et du contexte éolien.**

d- Perception de l'aire d'étude immédiate du projet de Thennes depuis les édifices et sites protégés situés dans la Vallée de l'Avre

| AE | UP | COMMUNE | MONUMENT | TYPE | EPOQUE | ELEMENT | SITUATION | PROPRIETE | PROTECTION | ZVI |
|-----|----|--------------|-------------------------|------|----------------------|--|--------------------|-----------|------------|-------------------------|
| AEE | VA | BECQUIGNY | ANCIENNE EGLISE | BAS | | PORTAIL | ISOLEE DU BOURG | PUBLIQUE | CMH | potentiellement visible |
| AEE | VA | COULLEMELLE | EGLISE SAINT-NICOLAS | HAUT | 1ERE MOITIE DU 20EME | EGLISE | CENTRE BOURG | COMMUNALE | IMH | potentiellement visible |
| AEE | VA | DAVENESCOURT | DOMAINE DE DAVENESCOURT | HAUT | 18EME-19EME SIECLE | Les façades et toitures du château ; le hall d'entrée ; l'escalier avec sa rampe en fer forgé ; le grand-salon et la chambre au rez-de-chaussée avec leur décor ; la grille d'entrée ; la chapelle en totalité | EN LIMITE DE BOURG | PRIVEE | IMH | hors ZVI |
| AEE | VA | DAVENESCOURT | DOMAINE DE DAVENESCOURT | HAUT | 18EME-19EME SIECLE | Les façades et toitures des communs ; les pièces du château non classées, c'est à dire tout l'intérieur du château encore non protégé : le rez-de-chaussée, le premier étage, l'étage des domestiques, les combles, le sous-sol et les galeries et salles médiévales souterraines, excepté au rez-de-chaussée, l'ancienne chambre des enfants située à l'angle nord-est transformée aujourd'hui en salle de bains, les autres pièces transformées en salle de bains ou toilette au premier étage, ainsi que l'ancienne chambre transformée aujourd'hui en cuisine au premier étage ; l'intérieur des premiers communs du château, en pierre blanche, face interne de murs et de voûtes, parfaitement exécutée ; le ferme de 1834-1837, adossée aux communs, en totalité, dont la glacière, la cour et le pigeonnier, excepté la bergerie de 1896 ; le système hydraulique d'alimentation en eau lié au domaine, partie constitutive du château ; le par cet jardin en totalité avec la partie boisée, entourée de ses murs compris également dans la protection, avec la partie en contrebas au sud (le bûcher, la serre et la petite maison d'enfants) , tous les sols liés à ces parties | EN LIMITE DE BOURG | PRIVEE | CMH | hors ZVI |
| AEE | VA | DAVENESCOURT | EGLISE | HAUT | | | CENTRE BOURG | PUBLIQUE | CMH | hors ZVI |
| AEE | VA | GRIVESNES | EGLISE SAINT-AGNAN | HAUT | 19EME - 20 EME | EGLISE EN TOTALITE Y COMPRIS LA COUR CLOTUREE DEVANT L'ENTREE | CENTRE BOURG | PRIVEE | CMH | potentiellement visible |
| AEE | VA | GUERBIGNY | EGLISE | HAUT | 13EME-15EME SIECLE | | CENTRE BOURG | PUBLIQUE | CMH | hors ZVI |
| AEE | VA | MONTDIDIER | EGLISE SAINT PIERRE | HAUT | 16EME | EGLISE SAINT PIERRE | CENTRE BOURG | COMMUNALE | CMH | potentiellement visible |
| AEE | VA | MONTDIDIER | HOTEL DE VILLE | HAUT | 20EME SIECLE | HOTEL DE VILLE EN TOTALITE | CENTRE BOURG | COMMUNALE | IMH | hors ZVI |
| AEE | VA | MONTDIDIER | EGLISE SAINT SEPULCRE | HAUT | | | CENTRE BOURG | COMMUNALE | CMH | hors ZVI |

ANCIENNE EGLISE DE BECQUIGNY

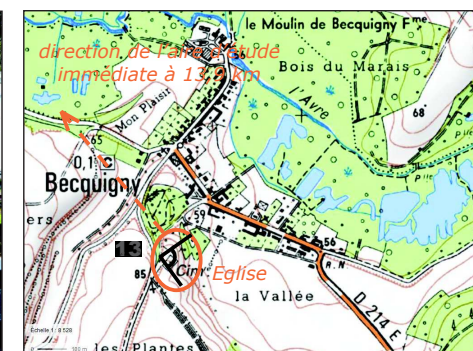
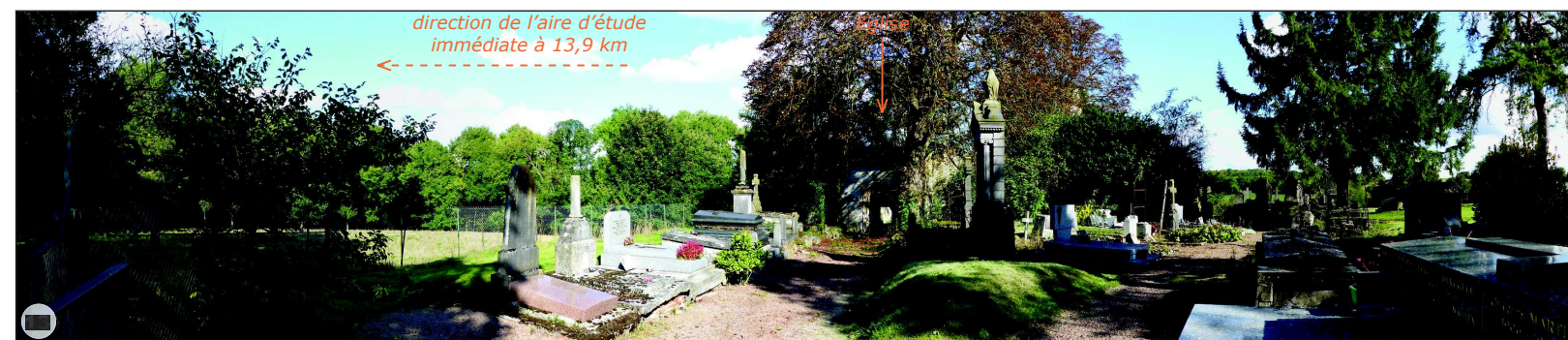
Classé Monument Historique

Elément protégé = Portail



L'ancienne église de Becquigny est à l'état de ruines, dans le cimetière du village. C'est le portail de cet édifice qui est protégé au titre des Monuments Historiques. Entouré de boisements, au rebord de la vallée de l'Avre, le site n'offre pas de vue dégagée vers l'aire d'étude immédiate qui se situe à plus de 13,9 km au nord-ouest.

La sensibilité de ce monument protégé est donc faible à nulle du fait de l'environnement proche et de l'éloignement.



Vue panoramique sur l'ancienne église de Becquigny, entourée du cimetière

EGLISE ST NICOLAS DE COULLEMELLE

Inscrit Monument Historique

Élément protégé = église

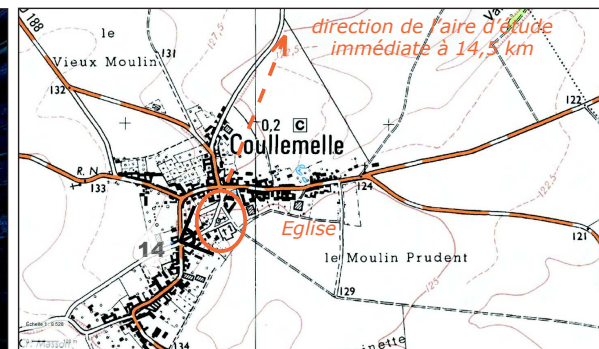


L'église Saint-Nicolas de Coullemelle a été construite après la Première Guerre mondiale sur les ruines de l'ancienne église détruite en 1918 par l'artillerie allemande. Située dans le centre-bourg, l'église est distante de plus de 14,5 km de l'aire d'étude immédiate, sans vue directe du fait du contexte bâti et arboré. **La sensibilité de ce monument protégé est donc faible à nulle du fait de l'éloignement et de l'environnement proche.**

direction de l'aire d'étude immédiate à 14,5 km



Eglise



direction de l'aire d'étude immédiate à 14,5 km

Vue panoramique sur l'église de Coullemelle, dans le centre-bourg

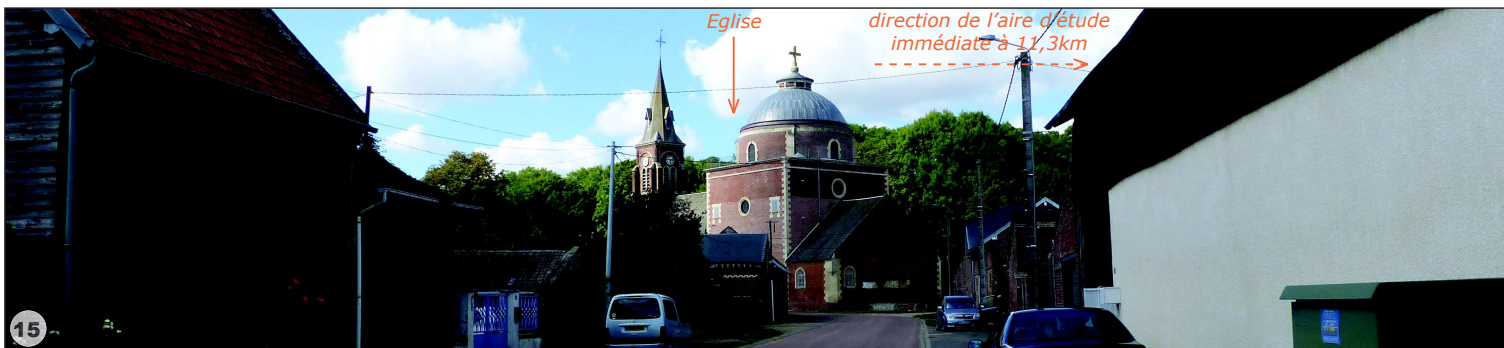
EGLISE ST AGNAN DE GRIVESNES-

Classé Monument Historique

Élément protégé = L'église en totalité y compris la cour clôturée devant l'entrée



L'architecture extérieure de l'église Saint Agnan de Grivesnes est singulière : l'église a un plan quasiment carré, avec un transept tronqué, surmonté d'un dôme en demi-sphère, architecture très inspirée des églises grecques ou byzantines, ce qui lui confère une certaine originalité. Située en limite du centre bourg, elle s'appuie sur un boisement qui marque la limite nord du village. **La sensibilité de ce monument protégé éloigné d'environ 11,3 km est donc faible à nulle du fait de l'environnement proche qui fait obstacle visuel dans la direction du projet de Thennes.**



Eglise

direction de l'aire d'étude immédiate à 11,3km

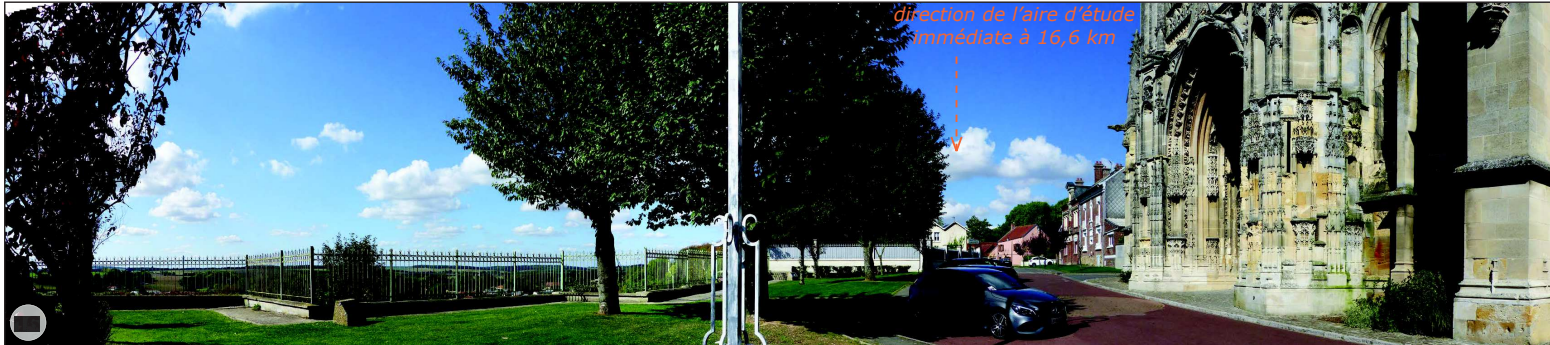


le Parc direction de l'aire d'étude immédiate à 11,3 km

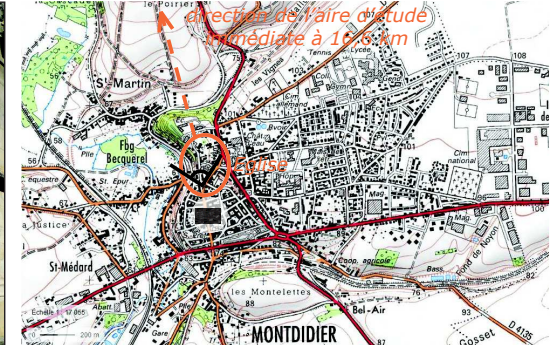
Vue panoramique sur l'église de Grivesnes dans le centre-bourg

**EGLISE ST PIERRE DE MONTDIDIER-
Classé Monument Historique**
Elément protégé = L'église Saint Pierre

➔ L'église Saint-Pierre de Montdidier se situe à l'ouest de la ville, en position de balcon sur la vallée des Trois Doms. La ville de Montdidier ayant été presque totalement détruite en 1918, cette église de style gothique flamboyant a été restituée à l'identique durant l'entre-deux-guerres. L'aire d'étude immédiate ne se situe pas dans le champ de vision qui s'ouvre depuis le jardin «en balcon» ; elle se situe à plus de 16,6 km au nord. **La sensibilité de ce monument protégé est donc faible à nulle du fait de l'éloignement, et de l'environnement urbain de Montdidier.**



➔ Vue panoramique sur l'église Saint-Pierre de Montdidier



SENSIBILITE/VALLEE DE L'AVRE

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, plusieurs vues panoramiques larges et profondes s'ouvrent depuis la vallée de l'Avre vers l'aire d'étude immédiate du projet de Thennes. Distants de 10 à 18 km, les points de vue les plus caractéristiques de cette unité paysagère selon l'Atlas des Paysages montrent que **la sensibilité de la Vallée de la l'Avre vis à vis du projet de parc éolien de Thennes est donc globalement faible du fait de son éloignement, et du contexte éolien en service dans les paysages de la vallée et sur le plateau du Santerre.**

II. CONTEXTE PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

II-F. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

Paysages :

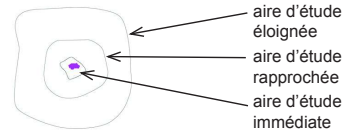
- sensibilité forte
- sensibilité modérée
- sensibilité faible

Bourgs les plus proches :

- sensibilité forte - possible risque d'encerclement

Monuments protégés :

- sensibilité forte
- sensibilité faible
- sensibilité nulle

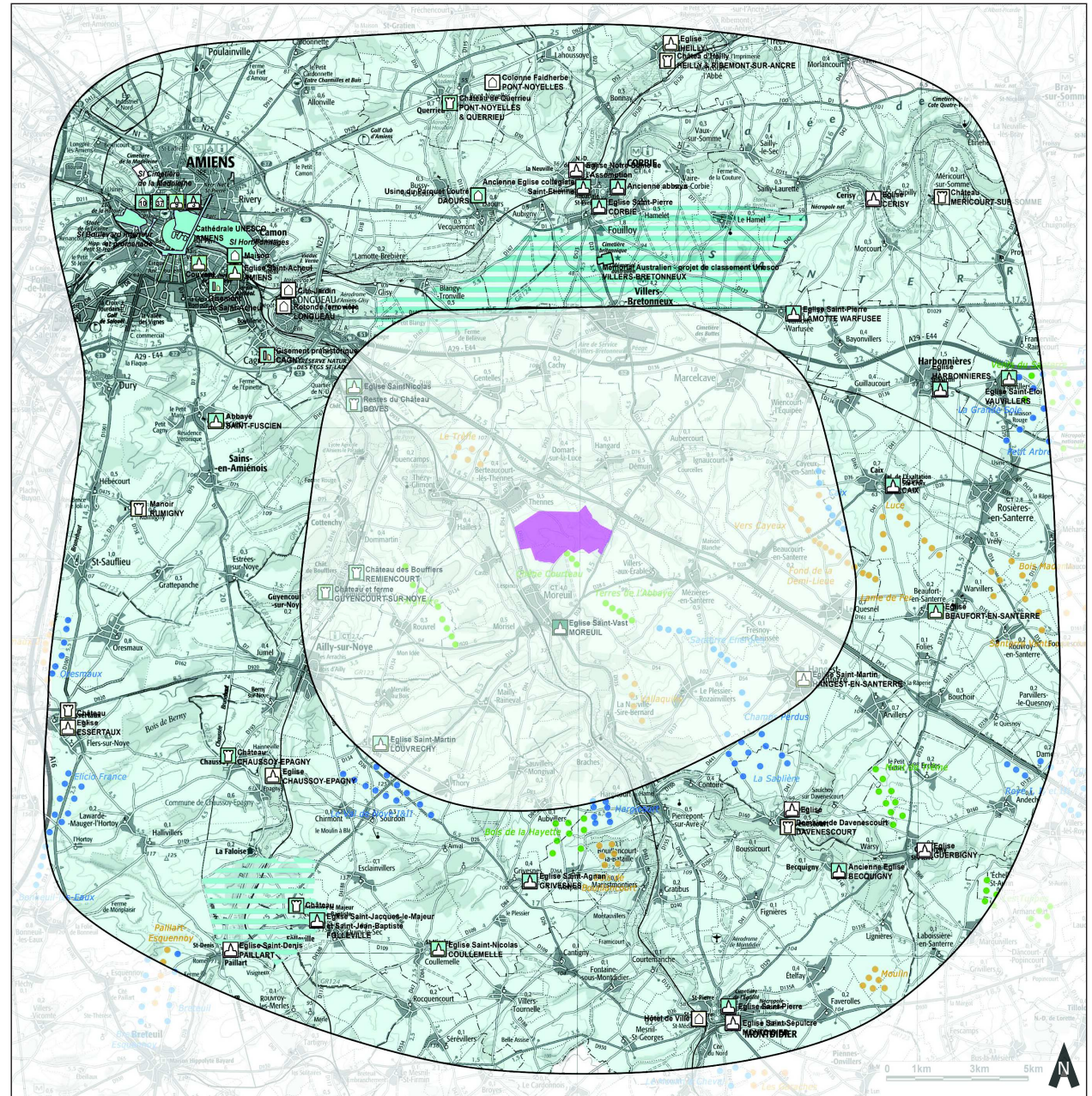


Statut des éoliennes arrêté en octobre 2017 :

- en fonctionnement
- PC accordé
- PC en instruction

Au delà des limites de l'aire d'étude rapprochée, les sensibilités sont de plus en plus faibles avec l'éloignement. Plusieurs édifices et sites protégés ont également une sensibilité faible vis à vis du projet, du fait de l'éloignement principalement. C'est le cas en particulier pour la Métropole Amiénoise : la plupart des édifices et sites protégés ont une sensibilité faible en raison du contexte urbain dense, et d'un éloignement de plus de 15 km.

C'est le cas également depuis les sites mémoriels de Villers-Bretonneux et du Hamel, éloignés de plus d'au moins 9 km de l'aire d'étude immédiate: la sensibilité vis à vis du projet de parc éolien de Thenne s'affaiblit avec l'éloignement. Depuis ces points de vue en projet de classement Unesco, les panoramas ouverts vers le sud sont par ailleurs marqués par un ensemble de parcs éoliens quasi continu dans le quel s'insère l'aire d'étude immédiate du projet de Thennes.



Carte de synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude éloignée